RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT (RPQS)

Exercice 2015

ANNEXES

ANNEXE 1 – Glossaire **54**
ANNEXE 2 – Où trouver des informations supplémentaires **55**
ANNEXE 3 – Références réglementaires **56**
ANNEXE 4 – Filière boues **57**
ANNEXE 5 – Détails des tarifs de l'eau et de l'assainissement **58**
ANNEXE 6 – Principaux chiffres par commune **60**
ANNEXE 7 – Performances de MAERA et suivi du milieu naturel **62**
ANNEXE 8 – Descriptif des indicateurs de performance **66**
ANNEXE 9 – Fiches de performance de STEP **72**

Annexe 1 Glossaire

Agence de l'Eau : établissement public sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.

Elle incite et aide, à l'échelle de ses bassins versants, à une utilisation rationnelle des ressources en eau, à la lutte contre leur pollution et à la protection des milieux aquatiques. La Communauté d'Agglomération de Montpellier est couverte par l'agence Rhône Méditerranée Corse.

CAM : Communauté d'Agglomération de Montpellier

CRIDt : Cellule de Contrôle des Rejets Industriels et des Déchets toxiques du service d'assainissement de Montpellier Agglomération

Eaux unitaires = eaux usées + eaux pluviales. Les anciens réseaux étaient conçus pour simplement évacuer les eaux indésirables vers l'extérieur des villes, et fonctionnaient donc de façon unitaire. Actuellement, pour permettre un traitement poussé des eaux usées, on tente de séparer les réseaux : les nouveaux collecteurs sont spécifiques soit aux eaux usées soit aux eaux pluviales.

EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure qui correspond à la quantité de charge polluante que rejette une personne en une journée. En général : 60g DBO5/j

Maître d'ouvrage : c'est la personne (personne morale, privée ou publique) pour le compte de laquelle sont réalisés les ouvrages de bâtiment ou d'infrastructure. Il en est le commanditaire et celui qui en supporte le coût financier.

Maître d'œuvre : c'est l'entité retenue par le maître d'ouvrage pour réaliser l'ouvrage, dans les conditions de délais, de qualité et de coût fixées par un contrat.

Police de l'eau : en matière d'assainissement, ce terme regroupe les différents acteurs chargés par l'Etat de fixer les objectifs de réduction des flux polluants, de contrôler le respect de ces autorisations, de veiller au libre écoulement des eaux et de poursuivre les infractions.

SDA : Schéma Directeur d'Assainissement

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

STEP : STation d'EPuration

Principaux paramètres règlementés pour les rejets de station d'épuration :

- **DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours) :** correspond à la quantité d'oxygène consommé par les bactéries et micro-organismes pour assurer l'oxydation des matières organiques biodégradables en 5 jours après la mise en contact. C'est la quantité d'oxygène qui sera prélevée au milieu naturel en cas de déversement.
- **DCO (Demande Chimique en Oxygène) :** quantifie l'oxygène nécessaire pour dégrader l'ensemble des matières oxydables contenues dans l'effluent, qu'elles soient biodégradables ou non.
- **MES (Matières En Suspension) :** particules de toutes tailles, de nature minérale ou organique, en suspension dans les effluents.
- **pH :** valeur exprimant l'acidité ou la basicité de l'eau.
- **P_t (Phosphore total)** : entraîne – s'il est en quantités importantes – une prolifération d'algues et de plantes aquatiques, pouvant aboutir à des phénomènes d'eutrophisation.
- **NGL (azote global)** : somme des différentes formes de l'azote : l'azote organique (matière vivante en décomposition), l'azote ammoniacal, les nitrites et les nitrates. Contribue aussi à l'apparition de phénomènes d'eutrophisation.
- **NH_4^+** (ion ammonium, seule forme de l'azote ammoniacal présente dans les rejets) ...résulte de la dégradation des matières organiques et est toxique pour les organismes.

Annexe 2 Où trouver des informations supplémentaires

http://www.montpellier-agglo.com/ On y trouvera une plaquette de la STEP MAERA, une série de documents sur l'assainissement non collectif, la carte du schéma directeur et des actualités.

Les sites des délégataires du service public : www.service-client.veoliaeau.fr, www.sdei.tm.fr et www.saur.com

http://www.services.eaufrance.fr/ Ce site donne accès aux informations et aux données sur les services publics d'eau potable et d'assainissement, leur organisation, leurs tarifs et leurs performances. Il donne aussi accès au Système d'Information sur les Services Public d'Eau et d'Assainissement (SISPEA).

http://www.fp2e.org. On pourra consulter sur ce site le rapport BIPE-FP2E 2010, qui propose un résumé de données économiques, sociales et environnementales des services d'eau potable et d'assainissement en France, avec des évolutions dans le temps et des comparaisons au niveau européen.

http://www.eaurmc.fr/ Site de l'agence de l'eau. Informations sur le prix de l'eau, les redevances et les aides de l'agence notamment.
http://sierm.eaurmc.fr/eaux-superficielles/index.php : **programme de surveillance des eaux superficielles** du bassin Rhône Méditerranée Corse. Donne accès, pour toutes les stations de contrôle, aux données brutes des mesures et à des fiches de synthèse de l'état des eaux.

http://www.onema.fr/ **Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques**

http://www.eaudanslaville.fr/ **Site technique de référence pour la rédaction du RPQS.**
Ce site est un service de l'Office international de l'Eau d'aide aux collectivités. Il est destiné aux EPCI, aux maires, aux élus locaux et à leurs services ainsi qu'aux entreprises délégataires. Il propose des réponses pratiques, techniques, juridiques et économiques à des questions liées à l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif.

http://www.syble.fr/ site du **Syndicat du Bassin du Lez** où l'on trouve toutes les données concernant le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) du bassin versant Lez, Mosson et étangs palavasiens. Nombreuses cartes très claires sur la qualité du milieu naturel.

http://www.etang-de-l-or.com/ site du **Syndicat Mixte du Bassin de l'Or** où l'on trouve des données concernant le SAGE de ce bassin versant.

http://herault.pref.gouv.fr/ on trouve sur le site de la préfecture la publication des arrêtés d'autorisation des STEP et filières d'évacuation des boues de l'agglomération.

http://rsl.cepralmar.com/sites/c09/2007.html **Réseau de Suivi Lagunaire** mis en place par la Région Languedoc-Roussillon en association avec l'Agence de l'eau et l'Ifremer. Met en ligne des rapports complets étangs par étangs, et des cartes de synthèse :

Etat vis-à-vis de l'eutrophisation :

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

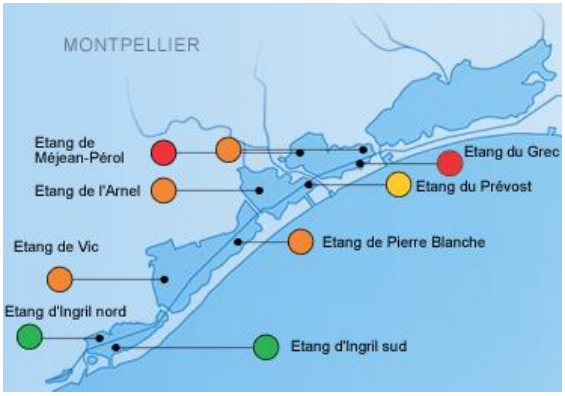

Annexe 3 Références règlementaires

Le tableau suivant présente les références des textes spécifiques à chaque STEP.

STEP	arrêté ou récépissé	arrêté épandage boues
Montpellier (MAERA)	Arrêté préfectoral N°2005-01-1907 Du 29 juillet 2007	
Baillargues-Saint-Brès	Arrêté préfectoral n° 2009-01-2456	
Beaulieu - Restinclières	Récépissé Dossier n° 34-2007-00030	
Castries	Arrêté préfectoral n° 93-1-1871	
Cournonsec	Récépissé Dossier n°34-2009-00049	
Cournonterral	Arrêté préfectoral n° 97-1-1503	
Fabrègues (Pignan-Saussan-Fabrègues)	Arrêté préfectoral n° 2008-01-3285	
Lavérune	Arrêté préfectoral n° 1999-01-2967	
Montaud	Pas d'obligation	
Murviel les Montpellier	Arrêté préfectoral n° 98-1-2169	
Saint Drézéry	Récépissé Dossier n° 34-2007-00029	
Saint Geniès des Mourgues	Arrêté préfectoral n° 95-1-1342	
Saint Georges d'Orques	Arrêté préfectoral n° 2001-01-4601	
Sussargues	Arrêté préfectoral n° 95-1-1342	
Villeneuve lès Maguelone	Arrêté préfectoral n° 99-1-25	

Annexe 4 Filières Boues

Station d'Epuration	Evacuées 2015 T.MS/an	TYPE de FILIERE	Taux de boues évacuées selon des filières conformes
BAILLARGUES SAINT BRES	274	100% compostage sur site	100%
BEAULIEU-RESTINCLIERES	45	100% lits plantés de roseaux	100%
CASTRIES	99	100% compostage en centre agréé	100%
COURNONSEC Mas de Plagnol	0	pas de curage en 2012	100%
COURNONTERRAL	157	18% compost agrée 82% sites PSF BSB	100%
FABREGUES	290	100% compostage sur site	100%
LAVERUNE	55	100% compostage site PSF et BSB	100%
MAERA (MONTPELLIER)	5674	100% compostage en centre agréé	100%
MONTAUD	7	100% épandage	100%
MURVIEL LES MONTPELLIER	0	100% épandage	100%
SAINT-DREZERY	47	100% lits plantés de roseaux	100%
SAINT-GENIES DES MOURGUES	11	100% sur lits BR	100%
SAINT-GEORGES D'ORQUES	109	100% compostage sur site PSF BSB	100%
SUSSARGUES	5	100% épandage	100%
VILLENEUVE LES MAGUELONE	115	0% compostage en centre agréé 100 % épandage	100%
TOTAL	**6888**		**100%**

Rappel : la filière boues des stations d'épuration de SAINT DREZERY et RESTINCLIERES par lits plantés de roseaux ne nécessite par de valorisation pour l'instant.

Annexe 5 Détail des tarifs de l'eau et de l'assainissement

1er semestre 2015

SYNTHESE DES TARIFS EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT - AUTRES REDEVANCES - Au 01/01/2015 (base 120 m3)

COMMUNES METROPOLE	EAU POTABLE HT/m3 au 01/01/2015 (base 120 m3)			ASSAINISSEMENT HT/m3 au 01/01/2015 (base 120 m3)			AUTRES REDEVANCES HT/m3 au 01/01/2015					TOTAUX HT/m3 (base 120 m3)					
	Part fermière Tranche 1	Part Collectivité Tranche 1	Total AEP HT/m3 Base 120 m2	Part Fermière HT/m3	Part Collectivité HT/m3	Total Assainis-sement HT/m3	Préservation de la ressource (Agence de l'Eau)	Lutte contre pollution domestique (Agence de l'Eau)	Voies navigables de France	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) sur EU	Total HT/m3 autres redevances	Eau potable HT/m3 (TVA 5,5%)	Autres redevances AEP HT/m3 (TVA 5,5%)	Assainis-sement HT/m3 (TVA 10%)	Autre redevance EU HT/m3 (TVA 10%)	Total général HT/m3	Total général TTC/m3 (TVA AEP 5,5% et TVA EU 10%)
BAILLARGUES	0,6128	0,6654	1,2782	1,0000	0,4200	1,42	0,105	0,29	0	0,155	0,550	1,2782	0,3950	1,42	0,1550	3,25	**3,50**
BEAULIEU	0,6128	0,6654	1,2782	1,0000	0,4200	1,42	0,105	0,29	0	0,155	0,550	1,2782	0,3950	1,42	0,1550	3,25	**3,50**
CASTELNAU LE LEZ	0,6128	0,6654	1,2782	0,5765	0,8435	1,42	0,105	0,29	0	0,155	0,550	1,2782	0,3950	1,42	0,1550	3,25	**3,50**
CASTRIES	0,6128	0,6654	1,2782	0,5765	0,8435	1,42	0,105	0,29	0	0,155	0,550	1,2782	0,3950	1,42	0,1550	3,25	**3,50**
CLAPIERS	0,6128	0,6654	1,2782	0,5765	0,8435	1,42	0,105	0,29	0	0,155	0,550	1,2782	0,3950	1,42	0,1550	3,25	**3,50**
COURNONSEC	0,9577	0,5184	1,4761	1,0000	0,4200	1,42	0,040	0,29	0	0,155	0,485	1,4761	0,3300	1,42	0,1550	3,38	**3,64**
COURNONTERRAL	0,9577	0,5184	1,4761	1,0000	0,4200	1,42	0,040	0,29	0	0,155	0,485	1,4761	0,3300	1,42	0,1550	3,38	**3,64**
FABREGUES	0,9577	0,5184	1,4761	1,0000	0,4200	1,42	0,040	0,29	0	0,155	0,485	1,4761	0,3300	1,42	0,1550	3,38	**3,64**
GRABELS		1,2917	1,2917	0,5765	0,8435	1,42	0,10	0,29	0	0,155	0,545	1,2917	0,3900	1,42	0,1550	3,26	**3,51**
JACOU	0,5186	0,30	0,8186	0,5765	0,8435	1,42	0,088	0,29	0,0010	0,155	0,534	0,8186	0,3790	1,42	0,1550	2,77	**3,00**
JUVIGNAC (CAM AEP)	0,6947	0,5970	1,2917	0,5765	0,8435	1,42	0,088	0,29	0	0,155	0,533	1,2917	0,3780	1,42	0,1550	3,24	**3,49**
LATTES (CAM AEP)	0,4780	0,8137	1,2917	0,5765	0,8435	1,42	0,088	0,29	0,0010	0,155	0,534	1,2917	0,3790	1,42	0,1550	3,25	**3,50**
LAVERUNE	0,9577	0,5184	1,4761	1,0000	0,4200	1,42	0,040	0,29	0	0,155	0,485	1,4761	0,3300	1,42	0,1550	3,38	**3,64**
LE CRES	0,5186	0,30	0,8186	0,5765	0,8435	1,42	0,088	0,29	0,0010	0,155	0,534	0,8186	0,3790	1,42	0,1550	2,77	**3,00**
MONTAUD	0,6128	0,6654	1,2782	1,0000	0,4200	1,42	0,105	0,29	0	0,155	0,550	1,2782	0,3950	1,42	0,1550	3,25	**3,50**
MONTFERRIER SUR LEZ	0,5985	0,6932	1,2917	0,5765	0,8435	1,42	0,11	0,29	0	0,155	0,555	1,2917	0,4000	1,42	0,1550	3,27	**3,52**
MONTPELLIER (CAM AEP)	0,6947	0,5970	1,2917	0,5765	0,8435	1,42	0,088	0,29	0	0,155	0,533	1,2917	0,3780	1,42	0,1550	3,24	**3,49**
MURVIEL LES MONTPELLIER	0,9577	0,5184	1,4761	1,0000	0,4200	1,42	0,040	0,29	0	0,155	0,485	1,4761	0,3300	1,42	0,1550	3,38	**3,64**
PEROLS (CAM AEP)	0,4780	0,8137	1,2917	0,5765	0,8435	1,42	0,088	0,29	0,0010	0,155	0,534	1,2917	0,3790	1,42	0,1550	3,25	**3,50**
PIGNAN	0,9577	0,5184	1,4761	1,0000	0,4200	1,42	0,040	0,29	0	0,155	0,485	1,4761	0,3300	1,42	0,1550	3,38	**3,64**
PRADES LE LEZ (CAM AEP)	0,9282	0,3635	1,2917	0,5765	0,8435	1,42	0,088	0,29	0	0,155	0,533	1,2917	0,3780	1,42	0,1550	3,24	**3,49**
RESTINCLIERES	0,6128	0,6654	1,2782	1,0000	0,4200	1,42	0,105	0,29	0	0,155	0,550	1,2782	0,3950	1,42	0,1550	3,25	**3,50**
SAINT BRES (CAM AEP)	0,5985	0,6932	1,2917	1,0000	0,4200	1,42	0,11	0,29	0	0,155	0,555	1,2917	0,4000	1,42	0,1550	3,27	**3,52**
SAINT-DREZERY	0,6128	0,6654	1,2782	1,0000	0,4200	1,42	0,105	0,29	0	0,155	0,550	1,2782	0,3950	1,42	0,1550	3,25	**3,50**
SAINT-GENIES DES MOURGUES	0,6128	0,6654	1,2782	1,0000	0,4200	1,42	0,105	0,29	0	0,155	0,550	1,2782	0,3950	1,42	0,1550	3,25	**3,50**
SAINT GEORGES D'ORQUES	0,9577	0,5184	1,4761	1,0000	0,4200	1,42	0,040	0,29	0	0,155	0,485	1,4761	0,3300	1,42	0,1550	3,38	**3,64**
SAINT JEAN DE VEDAS	0,9577	0,5184	1,4761	0,5765	0,8435	1,42	0,040	0,29	0	0,155	0,485	1,4761	0,3300	1,42	0,1550	3,38	**3,64**
SAUSSAN	0,9577	0,5184	1,4761	1,0000	0,4200	1,42	0,040	0,29	0	0,155	0,485	1,4761	0,3300	1,42	0,1550	3,38	**3,64**
SUSSARGUES (CAM AEP)	0,5985	0,6932	1,2917	1,0000	0,4200	1,42	0,11	0,29	0	0,155	0,555	1,2917	0,4000	1,42	0,1550	3,27	**3,52**
VENDARGUES	0,5186	0,30	0,8186	0,5765	0,8435	1,42	0,088	0,29	0,0010	0,155	0,534	0,8186	0,3790	1,42	0,1550	2,77	**3,00**
VLM (CAM AEP)	1,1155	0,1762	1,2917	0,5765	0,8435	1,42	0,085	0,29	0	0,155	0,530	1,2917	0,3750	1,42	0,1550	3,24	**3,49**

SYNTHESE DES TARIFS EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT - AUTRES REDEVANCES - Au 01/01/2016 (base 120 m3)

COMMUNES METROPOLE	EAU POTABLE HT/m3 au 01/01/2016 (base 120 m3)			ASSAINISSEMENT HT/m3 au 01/01/2016 (base 120 m3)			AUTRES REDEVANCES HT/m3 au 01/01/2016					TOTAUX HT/m3 (base 120 m3)					
	Part fermière Tranche 1	Part Collectivité Tranche 1	Total AEP HT/m3 Base 120 m2	Part Fermière HT/m3	Part Collectivité HT/m3	Total Assainis-sement HT/m3	Préservation de la ressource (Agence de l'Eau)	Lutte contre pollution domestique (Agence de l'Eau)	Voies navigables de France	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) sur EU	Total HT/m3 autres redevances	Eau potable HT/m3 (TVA 5,5%)	Autres redevances AEP HT/m3 (TVA 5,5%)	Assainis-sement HT/m3 (TVA 10%)	Autre redevance EU HT/m3 (TVA 10%)	Total général HT/m3	Total général TTC/m3 (TVA AEP 5,5% et TVA EU 10%)
BAILLARGUES	0,6142	0,6654	1,2796	1,0006	0,2894	1,29	0,105	0,29	0	0,16	0,555	1,2796	0,3950	1,29	0,1600	3,12	**3,36**
BEAULIEU	0,6142	0,6654	1,2796	1,0006	0,2894	1,29	0,105	0,29	0	0,16	0,555	1,2796	0,3950	1,29	0,1600	3,12	**3,36**
CASTELNAU LE LEZ	0,6142	0,6654	1,2796	0,5768	0,7132	1,29	0,105	0,29	0	0,16	0,555	1,2796	0,3950	1,29	0,1600	3,12	**3,36**
CASTRIES	0,6142	0,6654	1,2796	0,5768	0,7132	1,29	0,105	0,29	0	0,16	0,555	1,2796	0,3950	1,29	0,1600	3,12	**3,36**
CLAPIERS	0,6142	0,6654	1,2796	0,5768	0,7132	1,29	0,105	0,29	0	0,16	0,555	1,2796	0,3950	1,29	0,1600	3,12	**3,36**
COURNONSEC	0,9688	0,5392	1,5080	1,0006	0,2894	1,29	0,0789	0,29	0	0,16	0,529	1,5080	0,3689	1,29	0,1600	3,33	**3,58**
COURNONTERRAL	0,9688	0,5392	1,5080	1,0006	0,2894	1,29	0,0789	0,29	0	0,16	0,529	1,5080	0,3689	1,29	0,1600	3,33	**3,58**
FABREGUES	0,9688	0,5392	1,5080	1,0006	0,2894	1,29	0,0789	0,29	0	0,16	0,529	1,5080	0,3689	1,29	0,1600	3,33	**3,58**
GRABELS (Régie 3M AEP)	-	1,15	1,15	0,5768	0,7132	1,29	0,081	0,29	0	0,16	0,531	1,1500	0,3710	1,29	0,1600	2,97	**3,20**
JACOU (Régie 3M AEP)	-	1,15	1,15	0,5768	0,7132	1,29	0,081	0,29	0	0,16	0,531	1,1500	0,3710	1,29	0,1600	2,97	**3,20**
JUVIGNAC (Régie 3M AEP)	-	1,15	1,15	0,5768	0,7132	1,29	0,081	0,29	0	0,16	0,531	1,1500	0,3710	1,29	0,1600	2,97	**3,20**
LATTES (Régie 3M AEP)	-	1,15	1,15	0,5768	0,7132	1,29	0,081	0,29	0	0,16	0,531	1,1500	0,3710	1,29	0,1600	2,97	**3,20**
LAVERUNE	0,9688	0,5392	1,5080	1,0006	0,2894	1,29	0,0789	0,29	0	0,16	0,529	1,5080	0,3689	1,29	0,1600	3,33	**3,58**
LE CRES (Régie 3M AEP)	-	1,15	1,15	0,5768	0,7132	1,29	0,081	0,29	0	0,16	0,531	1,1500	0,3710	1,29	0,1600	2,97	**3,20**
MONTAUD	0,6142	0,6654	1,2796	1,0006	0,2894	1,29	0,105	0,29	0	0,16	0,555	1,2796	0,3950	1,29	0,1600	3,12	**3,36**
MONTFERRIER SUR LEZ (Régie 3M AEP)	-	1,15	1,15	0,5768	0,7132	1,29	0,081	0,29	0	0,16	0,531	1,1500	0,3710	1,29	0,1600	2,97	**3,20**
MONTPELLIER (Régie3M AEP)	-	1,15	1,15	0,5768	0,7132	1,29	0,081	0,29	0	0,16	0,531	1,1500	0,3710	1,29	0,1600	2,97	**3,20**
MURVIEL LES MONTPELLIER	0,9688	0,5392	1,5080	1,0006	0,2894	1,29	0,0789	0,29	0	0,16	0,529	1,5080	0,3689	1,29	0,1600	3,33	**3,58**
PEROLS (Régie 3M AEP)	-	1,15	1,15	0,5768	0,7132	1,29	0,081	0,29	0	0,16	0,531	1,1500	0,3710	1,29	0,1600	2,97	**3,20**
PIGNAN	0,9688	0,5392	1,5080	1,0006	0,2894	1,29	0,0789	0,29	0	0,16	0,529	1,5080	0,3689	1,29	0,1600	3,33	**3,58**
PRADES LE LEZ (Régie 3M AEP)	-	1,15	1,15	0,5768	0,7132	1,29	0,081	0,29	0	0,16	0,531	1,1500	0,3710	1,29	0,1600	2,97	**3,20**
RESTINCLIERES	0,6142	0,6654	1,2796	1,0006	0,2894	1,29	0,105	0,29	0	0,16	0,555	1,2796	0,3950	1,29	0,1600	3,12	**3,36**
SAINT BRES (Régie 3M AEP)	-	1,15	1,15	1,0006	0,2894	1,29	0,081	0,29	0	0,16	0,531	1,1500	0,3710	1,29	0,1600	2,97	**3,20**
SAINT-DREZERY	0,6142	0,6654	1,2796	1,0006	0,2894	1,29	0,105	0,29	0	0,16	0,555	1,2796	0,3950	1,29	0,1600	3,12	**3,36**
SAINT-GENIES DES MOURGUES	0,6142	0,6654	1,2796	1,0006	0,2894	1,29	0,105	0,29	0	0,16	0,555	1,2796	0,3950	1,29	0,1600	3,12	**3,36**
SAINT GEORGES D'ORQUES	0,9688	0,5392	1,5080	1,0006	0,2894	1,29	0,0789	0,29	0	0,16	0,529	1,5080	0,3689	1,29	0,1600	3,33	**3,58**
SAINT JEAN DE VEDAS	0,9688	0,5184	1,4873	0,5768	0,7132	1,29	0,0789	0,29	0	0,16	0,529	1,4873	0,3689	1,29	0,1600	3,31	**3,55**
SAUSSAN	0,9688	0,5392	1,5080	1,0006	0,2894	1,29	0,0789	0,29	0	0,16	0,529	1,5080	0,3689	1,29	0,1600	3,33	**3,58**
SUSSARGUES (Régie 3M AEP)	-	1,15	1,15	1,0006	0,2894	1,29	0,081	0,29	0	0,16	0,531	1,1500	0,3710	1,29	0,1600	2,97	**3,20**
VENDARGUES (Régie 3M AEP)	-	1,15	1,15	0,5768	0,7132	1,29	0,081	0,29	0	0,16	0,531	1,1500	0,3710	1,29	0,1600	2,97	**3,20**
VLM (Régie 3M AEP)	-	1,15	1,15	0,5768	0,7132	1,29	0,081	0,29	0	0,16	0,531	1,1500	0,3710	1,29	0,1600	2,97	**3,20**

Annexe 6 Principaux chiffres par commune

L'assainissement collectif :

2015	Linéaires de réseaux gravitaires	Usagers	Volumes facturés
	ml	nb	m3
BAILLARGUES	38 831	2 643	406 281
BEAULIEU	8 856	563	69 502
CASTELNAU LE LEZ	73 160	5 133	1 242 858
CASTRIES	33 381	2 308	336 098
CLAPIERS	28 542	2 054	336 690
COURNONSEC	15 992	1 138	150 434
COURNONTERRAL	27 677	2 275	259 721
FABREGUES	28 821	2 575	318 178
GRABELS	34 903	2 163	413 423
JACOU	31 433	2 344	352 957
JUVIGNAC	46 581	3 360	507 372
LATTES	80 708	5 145	973 801
LAVERUNE	14 982	1 171	145 952
LE CRES	51 512	3 467	552 029
MONTAUD	7 791	341	48 383
MONTFERRIER SUR LEZ	25 192	1 218	276 094
MONTPELLIER	377 429	38 309	15 995 336
MURVIEL-LES-MONTPELLIER	11 679	699	73 574
PEROLS	50 390	3 743	675 971
PIGNAN	26 051	2 391	272 006
PRADES LE LEZ	24 713	1 918	244 046
RESTINCLIERES	11 543	644	91 186
SAINT BRES	14 117	1 068	134 530
SAINT DREZERY	8 457	682	102 718
SAINT GENIES DES MOURGUES	14 488	792	78 839
SAINT JEAN DE VEDAS	56 379	3 747	572 207
SAINT GEORGES D'ORQUES	26 696	1 946	274 067
SAUSSAN	9 074	595	59 268
SUSSARGUES	18 664	924	137 231
VENDARGUES	38 647	2 517	414 573
VILLENEUVE LES MAGUELONE	39 964	3 532	476 311
TOTAL	**1 276 653**	**101 405**	**25 991 636**

Rappel : un usager représente un abonné au service d'eau potable : chaque abonnement dessert un nombre variable d'habitants.

Les travaux :

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2015			
COMMUNES	Montant Mandaté TTC		
	Réseaux	STEP & PR	Total
Baillargues	19 098,78		19 098,78
Beaulieu	57 655,17		57 655,17
Castelnau le Lez	294 199,00	622,43	294 821,43
Castries	395 557,36		395 557,36
Clapiers	173 859,83		173 859,83
Cournonsec	12 963,27		12 963,27
Cournonterral	116 101,09		116 101,09
Fabrègues	11 302,30		11 302,30
Grabels	324 926,85	885,00	325 811,85
Jacou	26 018,67		26 018,67
Juvignac			0,00
Lattes	138 369,01	1 519,03	139 888,04
Lavérune	231 284,81	115,70	231 400,51
Le Crès	182 044,32		182 044,32
Montaud	388,24		388,24
Montferrier-sur-Lez	30 109,13		30 109,13
Montpellier	929 726,26		929 726,26
Murviel-lès-Montpellier			0,00
Pérols	120 780,86		120 780,86
Pignan	278 704,88		278 704,88
Prades le Lez	52 098,77		52 098,77
Restinclières	53 176,80	618,68	53 795,48
Saussan	2 596,69		2 596,69
Saint Brès	999,79		999,79
Saint Drezery	145 685,74		145 685,74
Saint Géniès des Mourgues	21 889,74		21 889,74
Saint Georges d'Orques	5 975,83	618,68	6 594,51
Saint Jean de Védas	215 342,75		215 342,75
Sussargues	48 747,93		48 747,93
Vendargues	70 455,64		70 455,64
Villeneuve lès Maguelone	100 499,66	160 481,10	260 980,76
Maéra		27 830,79	27 830,79
Schema Directeur d'Assainissement	10 908 920,78	2 567 889,03	13 476 809,81
TOTAL	**14 969 479,95**	**2 760 580,44**	**17 730 060,39**

Annexe 7 Performances de MAERA et suivi du milieu naturel

L'arrêté du 29 juillet 2005 (Extension, amélioration et exploitation du système d'assainissement de la Céreirède - collecte, traitement et rejet des effluents par émissaire en mer) autorise la station d'épuration[1] à rejeter ses effluents traités en Méditerranée, par un émissaire de 20 km dont 11 km en mer. Cette disposition permet de préserver les milieux sensibles que sont le Lez et les étangs palavasiens.

Les effluents sont analysés en sortie de STEP. Les principaux paramètres faisant l'objet d'analyses sont :

	MES	DBO5	DCO
nombre de mesures / an	365	365	365
nombre max. de dépassements autorisés/an	25	25	25
valeur rédhibitoire pour ces dépassements	85 ml/l	50 mg/l	250 mg/l
valeur normale en concentration max	**35 mg/l**	**25 mg/l**	**125 mg/l**
valeur normale en rendement min	**90%**	**80%**	**75%**

Ils sont complétés par le suivi régulier d'autres paramètres :

	fréquence des mesures : nombre de jours/an en échantillon moyen 24 h
débit entrée sortie	365
NH4	208
NO2	208
NO3	208
NTK	208
P total	208
Détergents	24
Bactériologie (E. Coli et streptocoques fécaux)	24
Boues : quantité de matière sèche	365
Boues : éléments traces (cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel, PCB, PAH, matières extractibles à l'hexane)	52

De plus, pendant 2 ans suivant la mise en route de la station, une quarantaine d'autres substances citées comme dangereuses dans la directive cadre sur l'eau ont été recherchées 2 fois par an dans l'effluent (métaux, pesticides, HAP, contaminants émergents…). Ces recherches ont été poursuivies chaque année depuis et complétées en 2011 par les analyses de micropolluants telles que définies dans la circulaire du 29 septembre 2010 et l'arrêté complémentaire d'antorisation du 7 juillet 2011.

L'arrêté du 29 juillet 2005 met aussi en place un contrôle du milieu naturel, qui porte sur le Lez et le milieu marin.

Il s'agit, pour le Lez, d'enregistrer l'évolution provoquée par la mise en service de l'émissaire en mer et le soutien d'étiage. Le suivi s'effectue en 4 points de mesure et porte sur plus de 30 paramètres analysés sur des échantillons d'eau et de sédiments. L'appréciation de la qualité s'appuie sur le Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau (SEQ).
Pour le milieu marin, l'objectif est d'apprécier l'effet du rejet en mer sur l'évolution de la qualité des eaux et des écosystèmes. La surveillance porte notamment sur :

- la qualité de l'eau de mer : physico-chimique, bactériologique et du phytoplancton
- la qualité des sédiments marins : chimique et trophique (métaux lourds, nutriments)
- les peuplements benthiques
- l'évolution spatiale et l'état des herbiers de posidonies et leur substrat

[1] renommée MAERA suite aux importants travaux achevés en 2005

Par ailleurs, sur l'ensemble du bassin versant, des mesures d'auto-surveillance sont mises en place au niveau de tous les déversoirs d'orage (seuils et postes de relèvements sont équipés selon la règlementation en vigueur). Ceci permet de quantifier les flux rejetés sans traitement au milieu naturel lors des épisodes pluvieux intenses.

En plus des bilans annuels, les résultats de l'auto-surveillance et de la surveillance du milieu naturel sont transmis chaque mois à la police de l'eau. Ils sont transmis immédiatement en cas de dépassement des seuils autorisés.
Le président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Lez Mosson étangs palavasiens est aussi destinataire de ces résultats.

Pour 2011, les pages suivantes présentent le bilan général extrait de la synthèse du suivi du milieu établie par les bureaux d'études Egis eau, Creocean et Aquascoop.

BILAN GENERAL

1 - Qualité des eaux de mer

1.1 -Mesures directes dans l'eau - campagnes saisonnières

Les différentes mesures réalisées dans la colonne indiquent des eaux globalement de bonne qualité :

- Les profils à la sonde ne permettent pas de détecter de trace notable des effluents,
- Les concentrations en matières en suspension (totales et organiques) ne sont jamais élevées ; toutefois on note qu'elles sont supérieures sur les stations proches du diffuseur suggérant un léger effet des rejets.
- Les teneurs en composés azotés et phosphorés et les concentrations en pigments chlorophylliens sont toujours faibles, témoignant d'une absence d'effet des rejets pour ces paramètres sur les stations échantillonnées.

Concernant les germes bactériens, l'effet est généralement faible : les concentrations dépassent rarement les 100 germes/100 ml d'eau de mer) et sont presque toujours circonscrites aux stations proches du diffuseur.
Les concentrations les plus élevées sont toujours inférieures à la norme baignade.

Depuis le début du suivi, on détecte également épisodiquement des concentrations bactériennes sur des stations éloignées du diffuseur notamment au niveau du Coulombray ou des filières en mer. Ces résultats ne sont pas attribuables à la station d'épuration puisque les stations concernées ne sont pas, aux périodes de mesure, dans l'axe de diffusion des effluents. Par ailleurs, ces stations sont plus proches de la côte que du diffuseur et il est probable que la cause de ces contaminations bactériologiques faibles mais relativement récurrentes soient liées à d'autres sources potentielle de pollution que MAERA (apports continentaux, activités de loisirs et de pêche sur place, …).

1.2 -Mesures indirectes dans la matière vivante

Les mesures réalisées dans la chair des moules immergées pendant trois mois entre avril et juin 2011 ne permettent pas de détecter de contamination de la matière vivante en métaux, en HAP, en PCB, ni en germes bactériologiques. Sur les stations échantillonnées, à la fois proches et éloignées du diffuseur, on n'observe pas de contamination à mettre en relation avec les rejets en mer.
Les concentrations les plus importantes sont détectées pour le chrome et les PCB sur les stations les plus proches du port du Palavas mais jamais sur la station localisée au niveau du diffuseur.
Il faut souligner que les résultats sont parfois difficiles à interpréter en raison d'une contamination initiale des moules implantées.

1.3 -Modélisation MARS 3D

L'utilisation du modèle MARS 3D, développé par IFREMER, permet de comparer les résultats des mesures aux prévisions du modèle en fonction des conditions climatiques de chaque campagne. Sans considérer les résultats obtenus dans le champ proche qui peuvent être expliqués par la difficulté du prélèvement, on observe une cohérence des résultats du modèle avec les mesures de 2011 dans plus de 90% des cas et la qualité bactériologique des eaux est toujours inférieure à la norme baignade.
La présence de traces de bactéries sur les stations situées dans le champ éloigné ne peut être expliquée par le modèle. Des apports autres que ceux de l'émissaire peuvent alors être envisagés (apports continentaux, activités de loisirs et de pêche, …).

2 - Qualité des sédiments et du benthos

2.1 – Qualité des sédiments

Réalisées tous les deux ans, les analyses de sédiments sur 10 stations plus ou moins éloignées de l'émissaire ont été effectuées en 2011. Elles ne font pas apparaître de concentrations significatives en métaux lourds, HAP, PCB et détergents. Les résultats de la campagne 2011 sont équivalents à ceux des campagnes précédentes.

2.2 – Qualité du benthos

Réalisées en même temps que les analyses de sédiments, les prélèvements de benthos se font sur les mêmes 10 stations à substrat meuble et sur 3 autres stations à substrat dur. Les résultats 2011 ont montré une bonne répartition des espèces dans le milieu et un peuplement homogène et bien équilibré.

3 - Qualité des herbiers de posidonies

La situation de l'herbier suivi dans le cadre de l'étude est préoccupante dans la mesure où l'on observe une régression régulière de la densité des faisceaux et une diminution du taux de recouvrement des taches de posidonies.
Cette situation est difficilement attribuable aux rejets de la station d'épuration dans la mesure où la régression de l'herbier était connue et décrite bien avant la mise en service de l'émissaire. Les grandes surfaces de matte morte qui couvrent une grande partie du plateau rocheux entre Palavas et la Grande Motte attestent de l'ancienneté de ce processus de régression.
Il est probable que le recul des herbiers dans la région soit dû à une augmentation de la turbidité des eaux à grande échelle pour une grande part en lien avec la modification du fonctionnement des fleuves côtiers (barrages, endigage, …).
Devant cette situation et compte tenu de la raréfaction des touffes de posidonies sur le premier site retenu depuis 2003, il a été décidé en 2010 de sélectionner un deuxième site et de contrôler leur évolution tous les deux ans. Il n'y a donc pas eu d'observation en 2011.

4 - Suivi en mer des pêches

Les dénombrements des unités de pêche plaisance et professionnelle sur la zone lors des différentes campagnes en mer révèlent que des activités de pêche illégales de plus en plus importantes se pérennisent dans et autour de la zone de rejet de l'émissaire.
Il a donc été décidé de suivre la qualité de la chair des poissons susceptibles de se sédentariser dans le secteur. Une pêche au filet a donc été réalisée en 2011 :
la principale espèce pêchée, le pageot, a été choisie comme indicateur et les analyses de chair de poisson n'ont montré aucune contamination particulière.

5 - Qualité des eaux du Lez

Qualité des eaux

La mise en service de l'émissaire en novembre 2005 et la suppression du rejet de MAERA dans le Lez se traduisent par une nette amélioration de la qualité des eaux du Lez pour les paramètres relatifs aux nutriments, aux pigments chlorophylliens et à la bactériologie au niveau des stations en aval de MAERA, bien que ponctuellement des dégradations puissent s'observer en périodes pluvieuses. La majorité de ces paramètres classait les eaux du Lez en qualité mauvaise à très mauvaise en 2003 alors qu'en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 la majorité d'entre eux se classe entre bonne et très bonne qualité. La baisse ponctuelle de qualité des eaux parfois observée sur la bactériologie ou les pigments chlorophylliens est liée respectivement aux ruissellements urbains et à des blooms phytoplanctoniques printaniers.
En ce qui concerne les polluants organiques, il n'y a pas de tendance évolutive depuis 2003, compte tenu des valeurs extrêmement faibles des paramètres mesurés (<0,02µg/l).

Qualité des sédiments

La qualité des sédiments en termes de matière sèche, COT et teneurs en métaux reste variable selon les années et les stations de suivi. Les stations « aval Prades » et « Palavas », présentent généralement des critères de bonne à très bonne qualité pour les métaux. Aux stations « Pont Trinquat » et « Pont de Lattes », la qualité est moyenne liée aux ruissèlements urbains.

Les teneurs en contaminants organiques dans les sédiments (PCB et HAP) sont toujours très faibles et/ou inférieures au seuil de détection. Il est donc difficile de déceler une tendance significative.
Les taux de bactéries ont très significativement diminué depuis 2003 dans toutes les stations échantillonnées et plus particulièrement en aval de la station MAERA.

Qualité biologique
Le suivi des diatomées au niveau de la troisième écluse montre une amélioration globale nette des paramètres IBD ET IPS entre les périodes avant et après la mise en route de la station d'épuration en 2005. l'évolution est très lente depuis 2006.

Qualité piscicole
Tous les deux ans, en coordination avec l'ONEMA, un suivi des populations de poissons est réalisé.
Entre 2003 et 2006 la diversité spécifique a beaucoup augmenté puis s'est stabilisée augmentant peu jusqu'en 2010. Lors de la dernière campagne de 2010, il a pu être constaté l'apparition d'espèces plus sensibles à la qualité de l'eau (ablette, chevaine, gardon, goujon, sandre) montrant ainsi une amélioration de la qualité du milieu.

Annexe 8 Descriptif des indicateurs de performance

Suite à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, le décret 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté correspondant ont rendu obligatoire une série de nouveaux indicateurs. Ils sont venus remplacer le décret n°95-635 du 6 mai 1995 qui avait fixé un premier cadre sur le contenu des RPQS, et modifier les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales.

Service public de l'assainissement collectif (AC)

1) Les indicateurs des délégataires :

D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

→ Fiche descriptive de cet indicateur non encore disponible sur le site de l'observatoire. A fixer librement dans l'attente d'une harmonisation INSEE.

D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Cet indicateur permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

C'est le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

Règle de calcul : comptabilisation de tous les arrêtés en vigueur au 31 décembre de l'année N (un arrêté concernant, pour un même abonné, plusieurs points de rejet dans le même réseau de collecte est comptabilisé de manière unique ; tous les arrêtés sont comptabilisés, même s'ils ne sont pas assortis d'une convention de déversement.

P 202.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre leur l'évolution.

C'est un indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau.

Le barème est le suivant :

	A – Plan du réseau de collecte (0, 10 ou 20 points)
0	Absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements
10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements
20	Mise à jour du plan au moins annuelle
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants	
	B – Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements (40 pts suppl. maxi)
+ 10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)
+ 10	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
+ 10	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)
+ 10	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)
	C – Informations sur les interventions sur le réseau (40 pts suppl. au maximum)
+ 10	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (0 pour une réalisation partielle)
+ 10	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) (0 pour une réalisation partielle)
+ 10	Existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant au moins sur 3 ans)
+ 10	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement

D203.0 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur descriptif du service permet de quantifier les quantités de pollution extraites des eaux usées par les STEP.

Il s'agit des boues issues de STEP et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la STEP sans être traitées par les files eau ou boue de la STEP ne sont pas prises en compte.

Règles de calcul :

Les boues prises en compte sont celles qui sont issues de la file boue exclusivement, après traitement des boues. Elles comprennent donc une part de réactifs (comme la chaux par exemple). En cas d'incinération sur site, sont pris en compte les tonnages de boues avant leur incinération. Les boues proviennent du réseau de collecte mais peuvent comporter une partie en provenance d'autres réseaux ou de l'assainissement non collectif lorsque les effluents, les boues de curage ou les matières de vidange sont déversées en tête de la STEP. Dans le cas où des boues de différentes origines sont incinérées sur site, on veillera à ne prendre en compte que les boues issues du système de traitement de la STEP.

D204.0 – Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

Indicateur descriptif du service. Représente le prix du service de l'AC TTC pour 120 m3 pour l'année N et l'année N+1.

Règles de calcul :

A ne pas confondre avec le prix HT ! Par convention (pour éviter tout double compte, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est prise en compte au titre du service en charge de la collecte des EU ; la redevance de VNF est prise en compte au titre du service qui paye cette redevance.

Le prix est celui qui est présenté sur la facture type correspondant à une consommation annuelle de 120 m3 (réf définie par l'INSEE). Il intègre tous les éléments de partie fixe annuelle (sur 12 mois) qu'un abonné paierait s'il s'abonnait le 1er janvier (prix de l'abonnement en vigueur le 1er janvier rapporté à 12 mois) quelle que soit leur dénomination (abonnement, entretien branchement…). Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m3 le 1er janvier (ne sont donc pas prises en compte les révisions tarifaires, les tarifs saisonniers, les modifications qui interviennent en cours d'année).

P 206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Cet indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires.

C'est le pourcentage des boues évacuées par les STEP selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Règles de calcul :

$$\frac{\text{Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme}}{\text{TMS totales des boues évacuées}} \times 100$$

P 251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Cet indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Cet indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis. En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau EU sont à prendre en compte pour le calcul de l'indicateur.

Règles de calcul :

$$\frac{\text{Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} \times 1000$$

P 252.2 - Points noirs du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.
On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte.
Règles de calcul :

$$\frac{\textit{Nombre de points noirs}}{\textit{Longueur de réseau de collecte des EU (hors branchements)}} \times 100$$

P 254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (uniquement si au moins une STEP d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur a pour but de s'assurer de l'efficacité du traitement des EU.
C'est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).
Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.
Régles de calcul :

$$\frac{\textit{Nombre de bilans conformes}}{\textit{Nombre de bilans réalisés}} \times 100$$

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO_5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration.

P 257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente

Cet indicateur doit permettre de mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.
Il s'agit du taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.
Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/N est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.
Règles de calcul :

$$\frac{\textit{Montant des impayés au 31/12/N des factures EU émises au titre de l'année N-1}}{\textit{Montant total TTC des factures émises au titre de l'année N-1}} \times 100$$

P 258.1 - Taux de réclamations

Cet indicateur permet de traduire de manière synthétique le niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'assainissement collectif.
Il reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'AC, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.
Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.
Régles de calcul :

$$\frac{\textit{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\textit{Nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

2) Les indicateurs calculés par la collectivité :

P 201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'AC.
C'est le quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'AC sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.
Règle de calcul :

$$\frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'AC}} \times 100$$

P203 : Conformités aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié : indicateur non encore fourni par la police de l'eau.

P 203.3 - Conformité de la collecte des effluents
P 204.3 - Conformité des équipements d'épuration
P 205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

P207.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

Cet indicateur permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.
C'est le montant des abandons de créance annuels et les montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé.
Règles de calcul :

$$\frac{\text{Montant en € des abandons de créances + montants en € des versements à un fonds de solidarité}}{\text{Volume facturé}}$$

P 253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.
C'est le quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau d'eau pluviale.
Règles de calcul :

$$\frac{Ln + Ln\text{-}1 + Ln\text{-}2 + Ln\text{-}3 + Ln\text{-}4 \ / \ 5}{\text{longueur du réseau de collecte hors branchement au 31/12/N)}} \times 100$$

Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf.
Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

P 255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).
C'est un indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
Règles de calcul :

Oui	A – Eléments communs à tous les types de réseaux (au moins 80 points pour passer à B et C)
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des EU non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement…)
10	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
20	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement

30	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement
10	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des STEP des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des EU des agglos d'assainissement.
10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluations de l'impact des rejets sur le milieu récepteur
80 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	
	B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs
+ 10	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.
	C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

P 256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indice permet d'apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

C'est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49). L'encours total de la dette est le montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés, calculé au 31/12/N.

Règles de calcul :

$$\frac{\textit{Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'AC calculée au 31/12/N}}{\textit{Epargne brute annuelle}}$$

Service public de l'assainissement non collectif (ANC)

D301.0 – Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Règles de calcul :

- dans le cas om l'ANC couvre la totalité du territoire de la collectivité, on additionne les populations des communes ;
- si l'ANC ne couvre pas la totalité du territoire de la collectivité, on soustrait de la population permanente et saisonnière la population située en zone d'AC.

P 301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/n**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/n**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Pour l'année **n**, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

$$\frac{\textit{Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité} \quad X\,100}{\textit{Nombre total d'installations contrôlées}}$$

D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans 2 tableaux A et B, le tableau B n'étant pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.
Ces tableaux figurent dans le rapport.

Oui	A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points pour passer à B)
20	Délimitation des zones d'ANC par une délibération
20	Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération
30	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans
30	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations
100 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	
	B – Eléments facultatifs du SPANC
10	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations
20	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations
10	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange

Montpellier Méditerranée Métropole

STATION D'EPURATION DE BAILLARGUES - SAINT BRES
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Données administratives			
Lieu d'implantation	Baillargues	Mise en service	2011
Commune(s) raccordée(s)	Baillargues / Saint-Brès	Pop. raccordée	8 724
		Code Sandre	060834022002

Schéma de fonctionnement

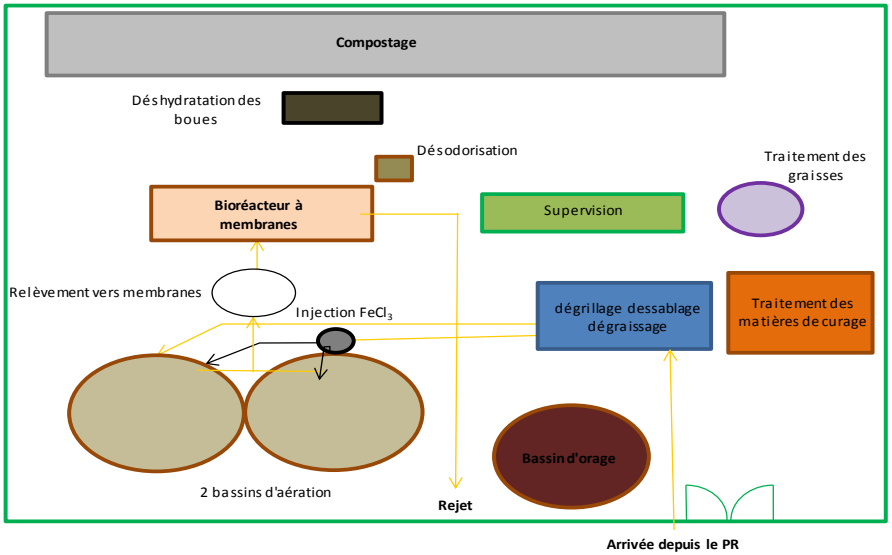

Données Générales				
Capacité nominale	20 000 EH	Exploitant	Alteau	
Type de traitement	Boues Activées, nitrification/dénitrification			
Pré & Primaire	Dégrillage, tamisage, dessablage, dégraissage			
Secondaire	Boues activées, zones anoxie et anaérobie, bioréacteur à membranes			
Boues	Déshydratation par centrifugation et compostage sur site			
Milieu récepteur	L'Aigues-Vives			
Charges nominales	organique kg/j DBO_5	Q moyen m^3/j	Q pointe m^3/h	Q référence m^3/j
	1 200	3 600	401	3 900

Energie	2013	2014	2015
Conso annuelle (kWh)	1 545 204	1 486 934	**1 531 576**
Ratio kWh/kg DBO_5 traité	9,01	9,21	**6,67**
Ratio kWh/kg m^3 traité	2,79	2,55	**2,73**

Réactifs		2013	2014	2015
Consommation annuelle (kg)	$FeCl_3$	25 431	22 503	**23 328**
	Polymères	4 130	4 675	**5 360**
	Javel	3 477	3 961	**6 491**
	Acide citrique	1 190	2 650	**0**
	Acide sulfurique	absence de données		**2 780**
	Soude			**700**

STATION D'EPURATION DE BAILLARGUES - SAINT BRES
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Charge hydraulique

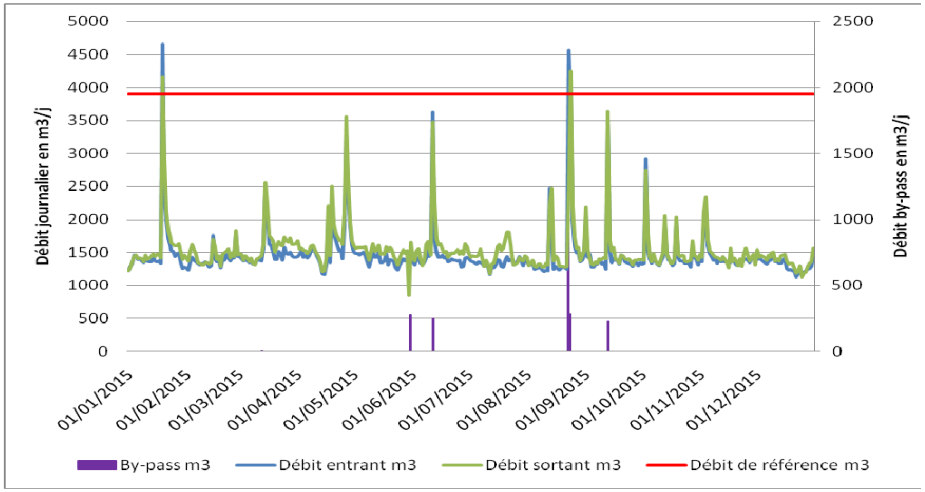

	2013	2014	2015
Débit moyen (m^3/j)	1 438	1 516	1 457
Débit de la semaine la plus chargée (m^3/j)	5 616	8 270	4 661
Débit de pointe (m^3/h)	505	444	449
Nombre de déversements en tête de station (A2)	0	6	1
Volume déversé total (m^3)	0	3 106	452
Nombre de by-pass (A5)	6	5	6
Volume by-passé total (m^3)	1 573	3 792	3 020

Boues		2013	2014	2015
Boues liquides produites (A6)		30 429 m^3	36 928 m^3	998 t
Matières sèches (t)		146	135	274
Destination		compostage sur site		
Analyses	agronomiques	4	4	4
	ETM *	4	4	4
	CTO *	2	2	2
Conformité		OUI	OUI	OUI

* ETM : éléments traces métalliques * CTO : composés traces organiques

Charge organique	2013	2014	2015
Charge moyenne (kg DBO5/j)	471	450	629
Nombre de bilans 24h	24	24	27
% de la capacité nominale	39%	38%	52%

Rendement et respect des limites réglementaires

Paramètres	MES		DBO5		DCO		NGL		Pt	
Rejet moyen (mg/l)										
norme / résultat	5	2	10	4	90	32	10	6	1	0,16
Rendement moyen	99%		99%		96%		94%		98%	

Analyses RSDE et analyses du milieu récepteur	
Nombre d'analyses RSDE	3
Nombre de paramètres RSDE analysés	14
Nombre d'analyses milieu récepteur	2

Mise en place d'une rampe d'aération fines bulles

Autres Sous-produits	2013	2014	2015
Refus de dégrillage (t)	51	58,5	30,7
Destination	méthanisation		
Graisses (m^3)	traitement sur site		
Destination			
Sables (t)	32	39,3	16,5
Destination	valorisation		

STATION D'EPURATION DE BEAULIEU - RESTINCLIERES
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Données administratives			
Lieu d'implantation	Restinclières	Mise en service	2010
Commune(s) raccordée(s)	Beaulieu / Restinclières	Pop. raccordée	3 266
		Code Sandre	060934227002

Schéma de fonctionnement

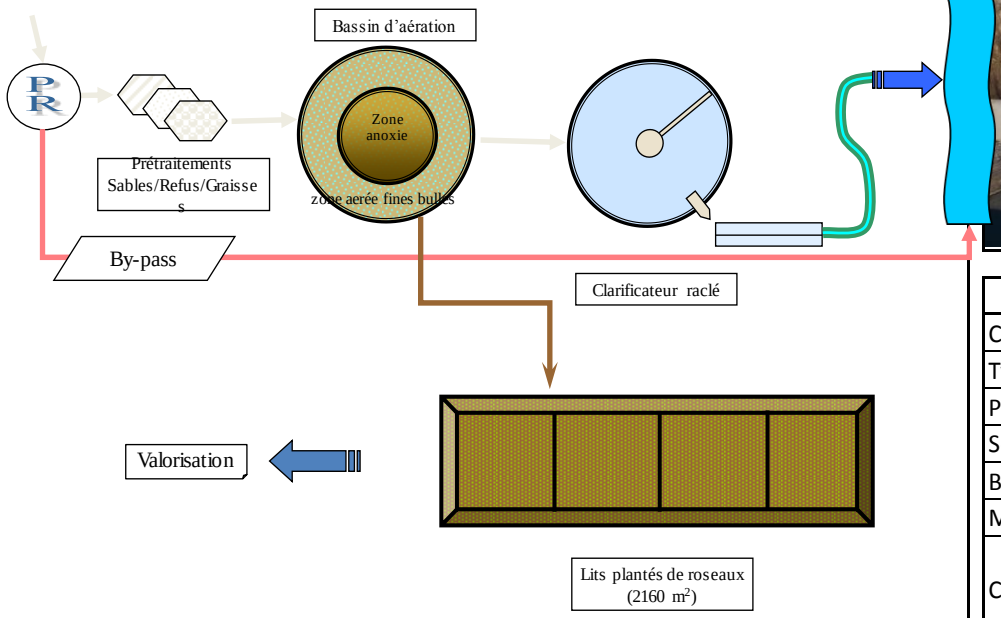

Données Générales				
Capacité nominale	5 200 EH	Exploitant	Alteau	
Type de traitement	Boues Activées, nitrification/dénitrification			
Pré & Primaire	Dégrillage, dessablage, dégraissage			
Secondaire	Boues activées, zones anoxie et anaérobie			
Boues	Lits plantés de roseaux			
Milieu récepteur	Le Pontil			
Charges nominales	organique kg/j DBO_5	Q moyen m^3/j	Q pointe m^3/h	Q référence m^3/j
	312	1 010	140	1 010

Energie	2013	2014	2015
Conso annuelle (kWh)	164 400	172 619	**184 773**
Ratio kWh/kg DBO_5 traité	3,09	5,67	**4,05**
Ratio kWh/kg m^3 traité	0,89	0,91	**1**

Réactifs		2013	2014	2015
Consommation annuelle (kg)	$FeCl_3$	14 349	15 200	**5 846**
	Polymères	sans objet		
	Javel			
	Acide citrique			
	Acide sulfurique			
	Soude			

STATION D'EPURATION DE BEAULIEU - RESTINCLIERES
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Charge hydraulique

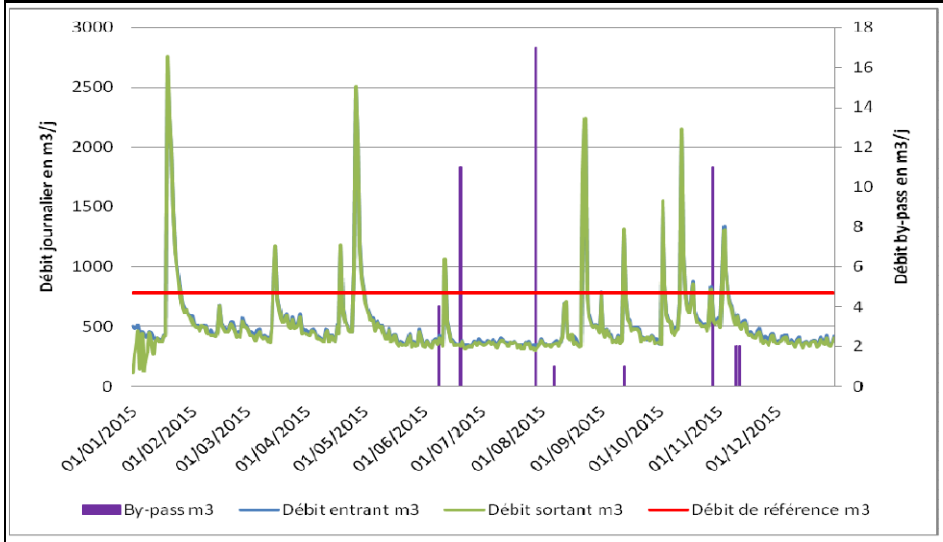

	2013	2014	2015
Débit moyen (m^3/j)	526	535	524
Débit de la semaine la plus chargée (m^3/j)	2 947	8 270	2 678
Débit de pointe (m^3/h)	147	140	240
Nombre de déversements en tête de station (A2)	5	7	7
Volume déversé total (m^3)	195	895	364
Nombre de by-pass (A5)	0	0	0
Volume by-passé total (m^3)	0	0	0

Boues		2013	2014	2015
Boues liquides produites (A6)		12 058 m^3	8 836 m^3	12 273 m^3
Matières sèches (t)		42	36	45
Destination		sur site : lits plantés de roseaux		
Analyses	agronomiques	sans objet		
	ETM *			
	CTO *			
Conformité				

* ETM : éléments traces métalliques * CTO : composés traces organiques

Charge organique	2013	2014	2015
Charge moyenne (kg DBO5/j)	146	86	125
Nombre de bilans 24h	12	12	12
% de la capacité nominale	47%	28%	40%

Rendement et respect des limites réglementaires

Paramètres	MES		DBO5		DCO		NGL		Pt	
Rejet moyen (mg/l)										
norme	résultat									
Rendement moyen	99%		99%		94%		95%		95%	

Analyses RSDE et analyses du milieu récepteur	
Nombre d'analyses RSDE	sans objet
Nombre de paramètres RSDE analysés	
Nombre d'analyses milieu récepteur	2

cuves de stockage des graisses et des sables + désodorisation dédiée

Autres Sous-produits	2013	2014	2015
Refus de dégrillage (t)	2	1,4	1,3
Destination	méthanisation		
Graisses (m^3)	7	7	8,2
Destination	station Baillargues-St Brès		
Sables (t)	0	3,6	8
Destination	station Baillargues-St Brès		

STATION D'EPURATION DE CASTRIES
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Données administratives			
Lieu d'implantation	Castries	Mise en service	1994
Commune(s) raccordée(s)	Castries	Pop. raccordée	6 054
		Code Sandre	060000134058

Schéma de fonctionnement

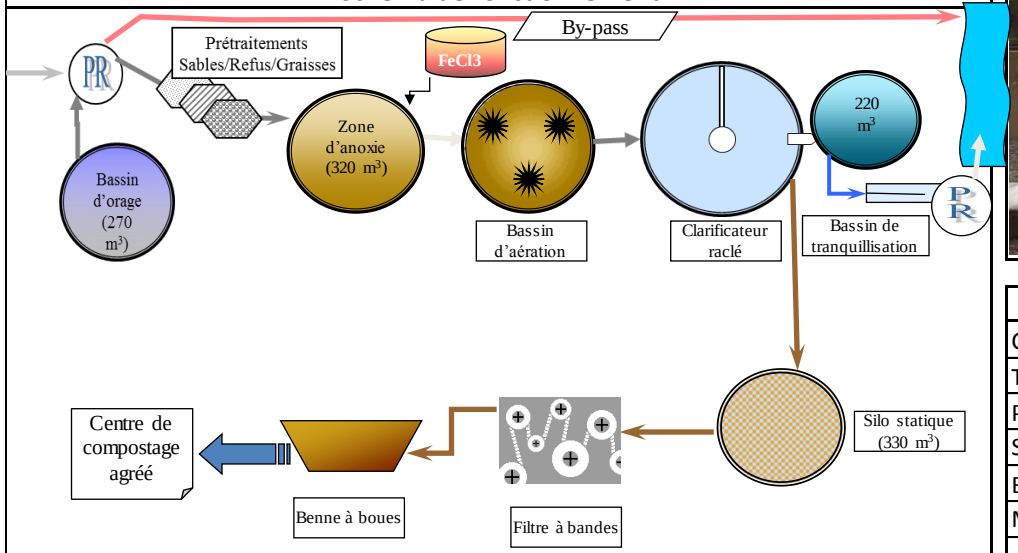

Données Générales			
Capacité nominale	6 300 EH	Exploitant	Veolia
Type de traitement	Boues Activées, nitrification/dénitrification		
Pré & Primaire	Dégrillage, dessablage, dégraissage		
Secondaire	Boues activées, zones anoxie et anaérobie		
Boues	Compostage		
Milieu récepteur	La Cadoule		
Charges nominales	organique kg/j DBO_5	Q moyen m^3/j	Q pointe m^3/h
	420	1 050	97

Energie	2013	2014	2015
Conso annuelle (kWh)	323 826	303 600	**211 730**
Ratio kWh/kg DBO_5 traité	3,5	4,12	**2,76**
Ratio kWh/kg m^3 traité	0,96	0,93	**0,65**

Réactifs		2013	2014	2015
Consommation annuelle (kg)	$FeCl_3$	9 487	9 400	**7 425**
	Polymères	1 980	1 820	2 015
	Javel	sans objet		
	Acide citrique			
	Acide sulfurique			
	Soude			

STATION D'EPURATION DE CASTRIES
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Charge hydraulique

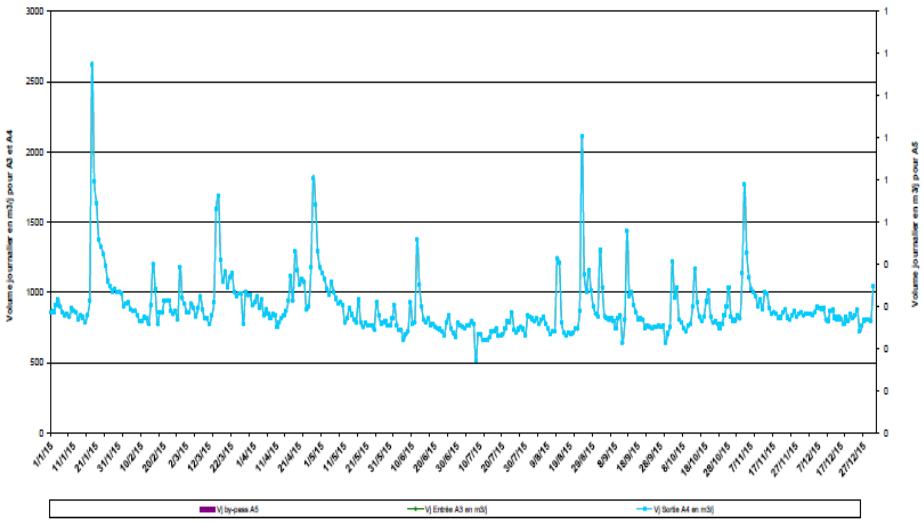

	2013	2014	2015
Débit moyen (m^3/j)	928	893	894
Débit de la semaine la plus chargée (m^3/j)	2 871	3 370	2 624
Débit de pointe (m^3/h)	160	100	97
Nombre de déversements en tête de station (A2)	28	32	21
Durée de déversement (h)	159	288	22,4
Nombre de by-pass (A5)	0	0	0
Volume by-passé total (m^3)	0	0	0

Boues		2013	2014	2015
Boues liquides produites (A6)		13 052 m^3	16 698 m^3	16 151 m^3
Matières sèches (t)		92	90	99
Destination		compostage		
Analyses	agronomiques	2	2	2
	ETM *	1	1	1
	CTO *	1	1	1
Conformité		OUI	OUI	OUI

* ETM : éléments traces métalliques * CTO : composés traces organiques

Charge organique	2013	2014	2015
Charge moyenne (kg DBO5/j)	254	204	210
Nombre de bilans 24h	12	12	12
% de la capacité nominale	60%	49%	50%

Rendement et respect des limites réglementaires

Paramètres	MES		DBO5		DCO		NGL		Pt	
Rejet moyen (mg/l)										
norme	résultat									
Rendement moyen	98,7%		98,6%		96,2%		85,1%		92,0%	

Analyses RSDE et analyses du milieu récepteur	
Nombre d'analyses RSDE	sans objet
Nombre de paramètres RSDE analysés	
Nombre d'analyses milieu récepteur	

Filtre-presse permettant d'optimiser la déshydratation des boues

Autres Sous-produits	2013	2014	2015
Refus de dégrillage Graisse Sables (t)	7,3	10,7	13,3
Destination	incinération (benne unique pour les 3 types de déchets)		

Montpellier Méditerranée Métropole	STATION D'EPURATION DE COURNONSEC Synthèse du fonctionnement annuel	2015

Données administratives			
Lieu d'implantation	Cournonsec	Mise en service	2011
Hameaux raccordés	Mas Bonnel / Mas Plagnol / Cresse Saint Martin	Pop. raccordée	
		Code Sandre	

Schéma de fonctionnement

niveau supérieur du bassin filtrant après faucardage (réception des effluents bruts)

Données Générales				
Capacité nominale	400 EH	Exploitant	Alteau	
Type de traitement	Lits filtrants plantés de roseaux sur 2 niveaux			
Pré & Primaire				
Secondaire				
Boues				
Milieu récepteur				
Charges nominales	organique kg/j DBO_5	Q moyen m^3/j	Q pointe m^3/h	Q référence m^3/j
	24	60	6	240

Energie	2013	2014	2015
Conso annuelle (kWh)	sans objet		
Ratio kWh/kg DBO_5 traité			
Ratio kWh/kg m^3 traité			

Réactifs		2013	2014	2015
Consommation annuelle (kg)	$FeCl_3$	sans objet		
	Polymères			
	Javel			
	Acide citrique			
	Acide sulfurique			
	Soude			

STATION D'EPURATION DE COURNONSEC
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Charge hydraulique

	2013	2014	2015
Débit moyen (m^3/j)	42	44	52
Débit de la semaine la plus chargée (m^3/j)	absence de données		304
Débit de pointe (m^3/h)	sans objet		
Nombre de déversements en tête de station (A2)			
Volume déversé total (m^3)			
Nombre de by-pass (A5)			
Volume by-passé total (m^3)			

Boues		2013	2014	2015
Boues liquides produites (A6)		sans objet		
Matières sèches (t)				
Destination				
Analyses	agronomiques	sans objet		
	ETM *			
	CTO *			
Conformité				

* ETM : éléments traces métalliques * CTO : composés traces organiques

Charge organique	2013	2014	2015
Charge moyenne (kg DBO5/j)	14	11	8
Nombre de bilans 24h	1	1	1
% de la capacité nominale	58%	46%	33%

Rendement et respect des limites réglementaires

Paramètres	MES		DBO5		DCO		NGL	Pt
Rejet moyen (mg/l)							sans objet	
norme	35	5,4	25	5	125	55		
résultat								
Rendement moyen	94%		98%		89%			

Analyses RSDE et analyses du milieu récepteur	
Nombre d'analyses RSDE	sans objet
Nombre de paramètres RSDE analysés	
Nombre d'analyses milieu récepteur	

Photos

niveau inférieur du bassin filtrant en période hivernale (réception des effluents filtrés sur le bassin supérieur)

Autres Sous-produits	2013	2014	2015
Refus de dégrillage (t)	sans objet		
Destination			
Graisses (m^3)			
Destination			
Sables (t)			
Destination			

STATION D'EPURATION DE COURNONTERRAL
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Données administratives			
Lieu d'implantation	Cournonterral	Mise en service	2015
Commune(s) raccordée(s)	Cournonterral / Cournonsec	Pop. raccordée	7 922
		Code Sandre	060934088001

Schéma de fonctionnement

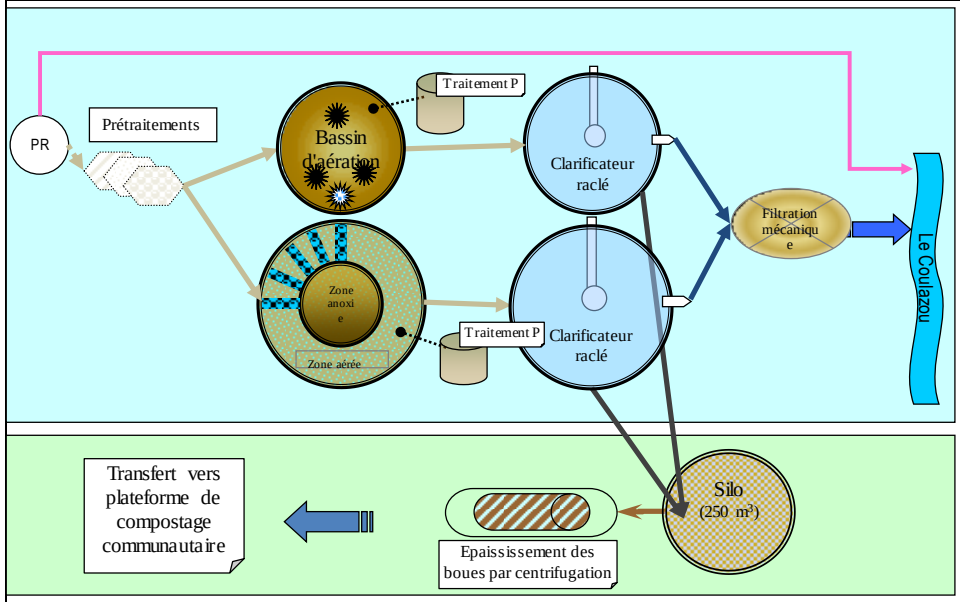

Données Générales				
Capacité nominale	15 000 EH	Exploitant	Alteau	
Type de traitement	Boues Activées, nitrification/dénitrification			
Pré & Primaire	Dégrillage, dessablage, dégraissage			
Secondaire	Boues activées, zones anoxie et anaérobie, filtres tertiaires			
Boues	Déshydratation par centrifugation et compostage			
Milieu récepteur	Le Coulazou			
Charges nominales	organique kg/j DBO_5	Q moyen m^3/j	Q pointe m^3/h	Q référence m^3/j
	900	2 220	185	2 920

Energie	2015		
Conso annuelle (kWh)	312 156		
Ratio kWh/kg DBO_5 traité	1,23		
Ratio kWh/kg m^3 traité	0,78		

Réactifs		2015		
Consommation annuelle (kg)	$FeCl_3$	14 616		
	Polymères	2 555		
	$AlCl_3$	sans objet		
	Javel			
	Acide citrique			
	Acide sulfurique			
	Soude			

STATION D'EPURATION DE COURNONTERRAL
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Charge hydraulique

	2015		
Débit moyen (m^3/j)	1 104		
Débit de la semaine la plus chargée (m^3/j)	2 437		
Débit de pointe (m^3/h)	307		
Nombre de déversements en tête de station (A2)	non mesurable		
Volume déversé total (m^3)			
Nombre de by-pass (A5)	sans objet		
Volume by-passé total (m^3)			

Boues		2015		
Boues liquides produites (A6)		815 t		
Matières sèches (t)		157		
Destination		compostage		
Analyses	agronomiques	4		
	ETM *	2		
	CTO **	2		
Conformité		OUI		

* ETM : éléments traces métalliques ** CTO : composés traces organiques

Charge organique	2015		
Charge moyenne (kg DBO5/j)	694		
Nombre de bilans 24h	12		
% de la capacité nominale	77%		

Rendement et respect des limites réglementaires

Paramètres	MES		DBO5		DCO		NGL		Pt	
Rejet moyen (mg/l)										
norme	résultat									
	20	2,85	15	3	75	32,6	10	8	1	6,98
Rendement moyen	99%		99%		96%		91%		61%	

Analyses RSDE et analyses du milieu récepteur	
Nombre d'analyses RSDE	/
Nombre de paramètres RSDE analysés	/
Nombre d'analyses milieu récepteur	4

zone de dépotage du chlorure ferrique

Autres Sous-produits	2015		
Refus de dégrillage (t)	32,15		
Destination	méthanisation centre Améthyst		
Graisses (m^3)	64		
Destination	station Baillargues-St Brès		
Sables (t)	21,5		
Destination	station Baillargues-St Brès		

STATION D'EPURATION DE LAVERUNE
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Données administratives			
Lieu d'implantation	Lavérune	Mise en service	2002
Commune(s) raccordée(s)	Lavérune	Pop. raccordée	2 672
		Code Sandre	060934134003

Schéma de fonctionnement

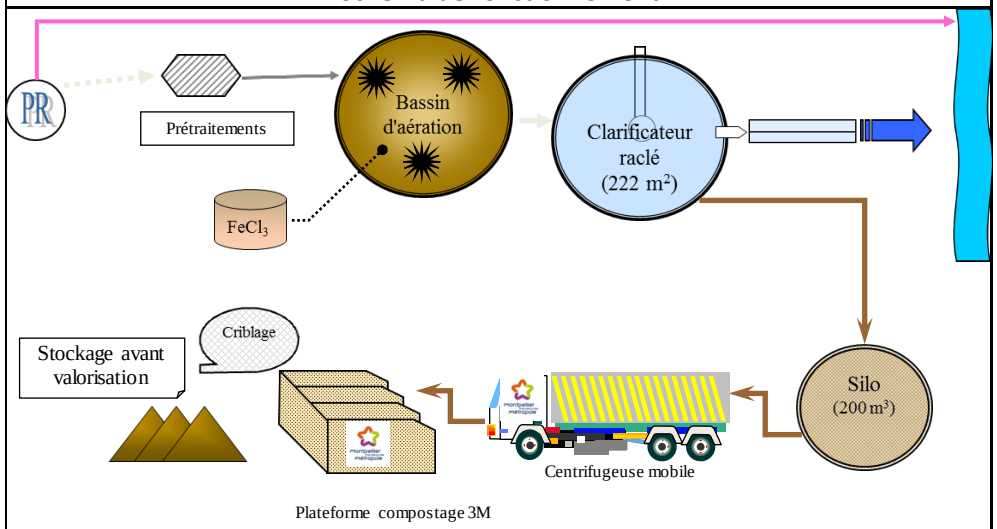

Données Générales			
Capacité nominale	5 000 EH	Exploitant	Alteau
Type de traitement	Boues Activées, nitrification/dénitrification		
Pré & Primaire	Dégrillage, dessablage, dégraissage		
Secondaire	Boues activées		
Boues	Compostage		
Milieu récepteur	La Mosson		
Charges nominales	organique kg/j DBO_5	Q moyen m^3/j	Q pointe m^3/h
	300	1 000	99

Energie	2013	2014	2015
Conso annuelle (kWh)	179 967	158 136	**149 458**
Ratio kWh/kg DBO_5 traité	3,4	2,8	**2,62**
Ratio kWh/kg m^3 traité	0,8	0,84	**0,71**

Réactifs		2013	2014	2015
Consommation annuelle (kg)	$FeCl_3$	13 900	17 250	**9 432**
	Polymères	143	0	**1 350**
	Javel	sans objet		
	Acide citrique			
	Acide sulfurique			
	Soude			

STATION D'EPURATION DE LAVERUNE
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Charge hydraulique

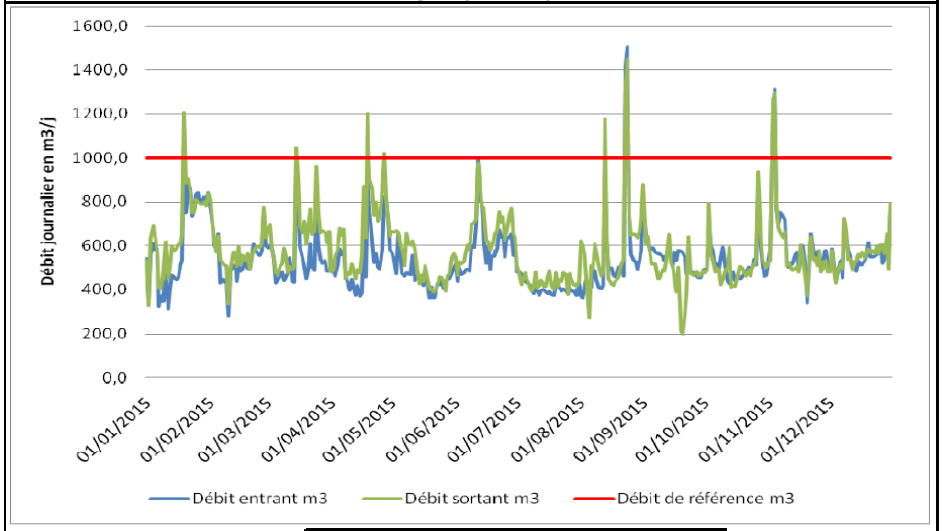

	2013	2014	2015
Débit moyen (m^3/j)	532	535	543
Débit de la semaine la plus chargée (m^3/j)	2 406	2 584	1 504
Débit de pointe (m^3/h)	110	108	82
Nombre de déversements en tête de station (A2)	1	7	7
Volume déversé total (m^3)	100	2 910	821
Nombre de by-pass (A5)	0	0	0
Volume by-passé total (m^3)	0	0	0

Boues		2013	2014	2015
Boues liquides produites (A6)		/	/	230 t
Matières sèches (t)		43	44	55
Destination		Compostage		
Analyses	agronomiques	4	4	4
	ETM *	2	2	2
	CTO *	2	2	2
Conformité		OUI	OUI	OUI

* ETM : éléments traces métalliques * CTO : composés traces organiques

Charge organique	2013	2014	2015
Charge moyenne (kg DBO5/j)	147	154	156
Nombre de bilans 24h	12	12	12
% de la capacité nominale	49%	51%	52%

Rendement et respect des limites réglementaires

Paramètres	MES		DBO5		DCO		NGL		Pt	
Rejet moyen (mg/l)										
norme / résultat	35	2,7	25	3	125	31	15	5	2	1,05
Rendement moyen	99%		99%		95%		96%		96%	

Analyses RSDE et analyses du milieu récepteur	
Nombre d'analyses RSDE	sans objet
Nombre de paramètres RSDE analysés	
Nombre d'analyses milieu récepteur	

dégrilleur rotatif

Autres Sous-produits	2013	2014	2015
Refus de dégrillage (t)	15	3	47
Destination	déchets ultimes		méthanisation
Graisses (m^3)	sans objet		
Destination			
Sables (t)			
Destination			

Montpellier Méditerranée Métropole	STATION D'EPURATION MAERA Synthèse du fonctionnement annuel	2015

Données administratives

Lieu d'implantation	Lattes	Mise en service	2005
Commune(s) raccordée(s)	19 communes	Pop. raccordée	377 995
		Code Sandre	060934172001

Schéma de fonctionnement

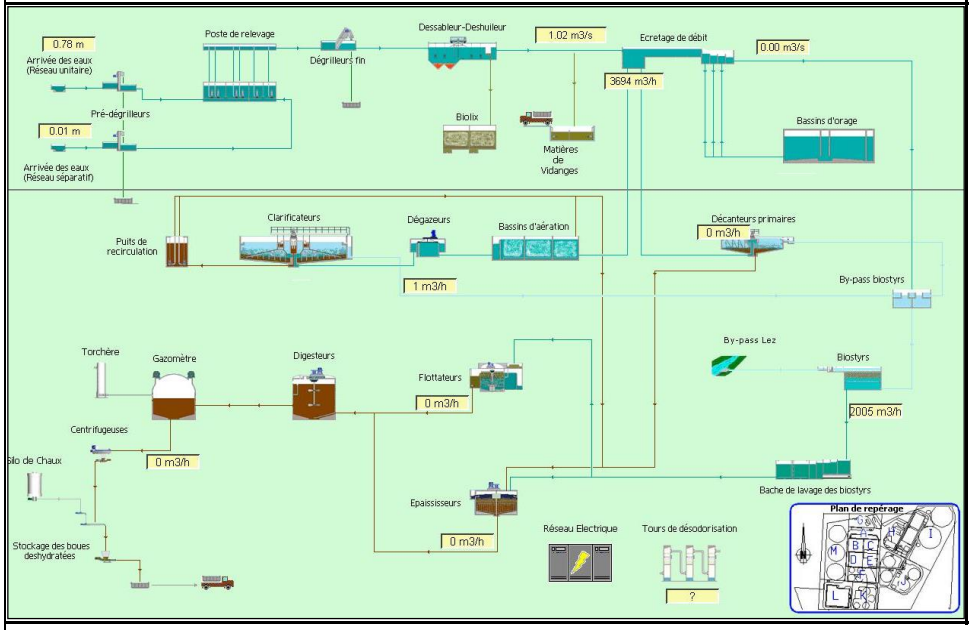

Données Générales

Capacité nominale	470 000 EH	Exploitant	Veolia	
Type de traitement	Boues Activées, biofiltration			
Pré & Primaire	Dégrillage, dessablage, dégraissage, décantation primaire			
Secondaire	Boues activées, biofiltration			
Boues	Digestion, déshydratation par centrifugation et compostage externalisé			
Milieu récepteur	Mer			
Charges nominales	organique kg/j DBO_5	Q moyen m^3/j	Q pointe m^3/h	Q référence m^3/j
	28 000	129 600	6 120	120 000

Energie	2013	2014	2015
Conso annuelle (kWh)	13 271 910	12 778 462	**12 871 788**
Ratio kWh/kg DBO_5 traité	2,29	1,99	**1,82**
Ratio kWh/kg m^3 traité	0,49	0,44	**0,40**

Réactifs		2013	2014	2015	
Consommation annuelle (kg)	H_2O_2 (t)	480	317	**333**	
	Polymères (kg)	62 218	59 620	**61 975**	
	$FeCl_3$ (kg)	1 759 660	2 279 550	**2 614 710**	
	Javel (t)	86	87	**46**	
	Nitrate de Calcium (t)	525	715	**1 045**	Réseau Palavas, Carnon
	Acide sulfurique (t)	6	4	**5**	
	Soude (t)	317	357	**354**	

STATION D'EPURATION MAERA
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Charge hydraulique

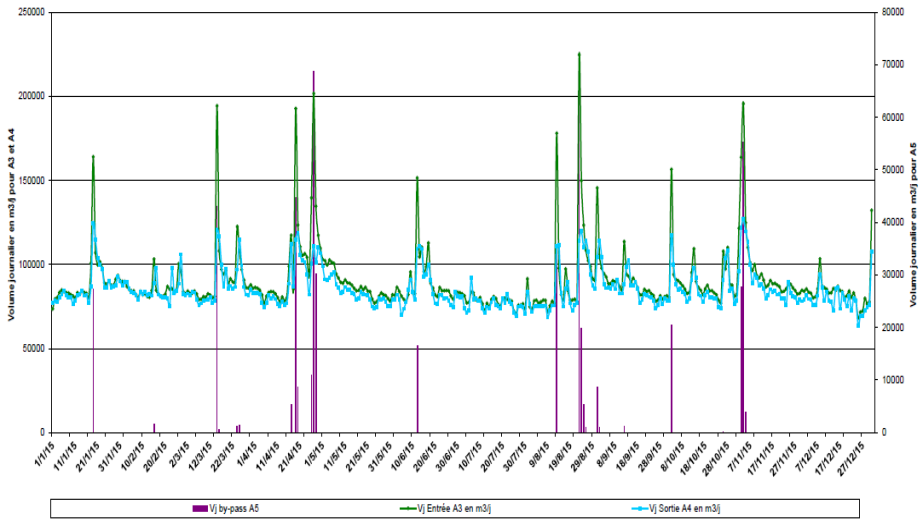

	2013	2014	2015
Débit moyen (m^3/j)	83 150	87 958	90 118
Débit de la semaine la plus chargée (m^3/j)	222 550	511 260	464 500
Débit de pointe (m^3/h)	5 658	6 343	6 356
Nombre de déversements en tête de station (A2)	26	33	25
Volume déversé total (m^3)	464 890	556 000	881 773
Nombre de by-pass (A5)	869 475	1 671 351	507 800
Volume by-passé total (m^3)	1 334 365	2 227 351	1 389 573

Charge organique	2013	2014	2015
Charge moyenne (kg DBO5/j)	17001	18550	19687
Nombre de bilans 24h	365	365	365
% de la capacité nominale	61%	66%	70%

Rendement et respect des limites réglementaires

Paramètres	MES		DBO5		DCO		NGL		Pt	
Rejet moyen (mg/l)										
norme / résultat	35	12,29	25	10,54	250	61,23	-	51,75	-	42,05
Rendement moyen	96%		95%		90%		14%		85%	

Analyses RSDE et analyses du milieu récepteur	
Nombre d'analyses RSDE	10 campagnes
Nombre de paramètres RSDE analysés	
Nombre d'analyses milieu récepteur	

Photo : nettoyage d'un flottateur et opération de changement d'une vanne

Boues		2013	2014	2015
Boues liquides produites (A6)		16991	18480	18983
Matières sèches (t)		5026	5492	5674
Destination		compostage externe		
Analyses	agronomiques	53	53	53
	ETM *	53	53	53
	CTO **	53	53	53
Conformité		OUI	OUI	OUI

* ETM : éléments traces métalliques ** CTO : composés traces organiques

Autres Sous-produits	2013	2014	2015
Refus de dégrillage (t)	534	541,0	560,0
Destination	ordures ménagères		
Graisses (m^3)	0	0	919
Destination	traitement sur site		
Sables (t)	180,0	192,0	173
Destination	/	/	/
Matières de Vidange (t)	9733,0	9634,0	9 268

STATION D'EPURATION DE MONTAUD
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Données administratives			
Lieu d'implantation	Montaud	Mise en service	1988
Commune(s) raccordée(s)	Montaud	Pop. raccordée	
		Code Sandre	

Schéma de fonctionnement

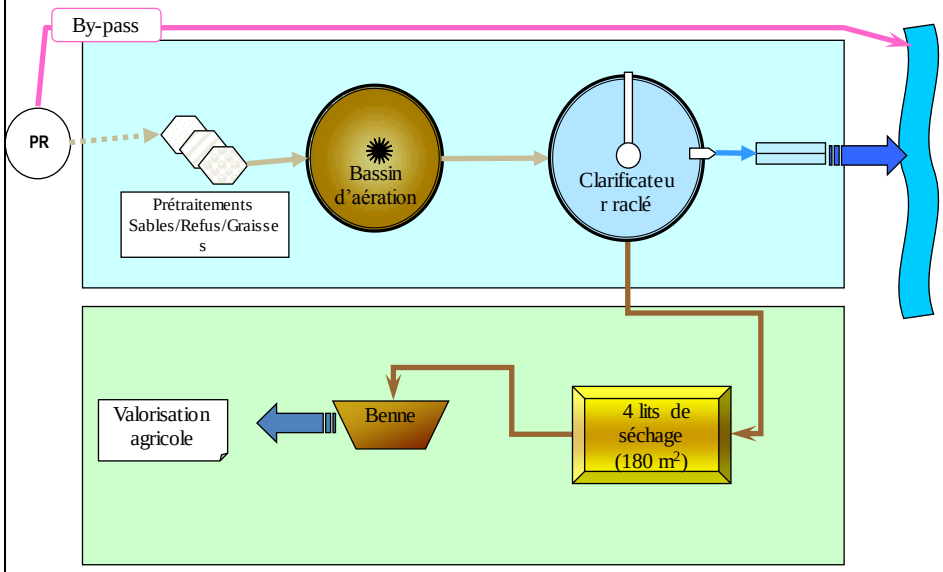

Données Générales			
Capacité nominale	900 EH	Exploitant	Alteau
Type de traitement	Boues Activées, nitrification/dénitrification		
Pré & Primaire	Dégrillage, dessablage, dégraissage		
Secondaire	Boues activées		
Boues	Lits de séchage		
Milieu récepteur	La Lequette		
Charges nominales	organique kg/j DBO_5	Q moyen m^3/j	
	54	135	

Energie	2013	2014	2015
Conso annuelle (kWh)	35 050	37 924	**27 768**
Ratio kWh/kg DBO_5 traité	2	2,73	**2,82**
Ratio kWh/kg m^3 traité	0,84	0,53	**0,54**

Réactifs		2013	2014	2015
Consommation annuelle (kg)	$FeCl_3$	sans objet		
	Polymères			
	Javel			
	Acide citrique			
	Acide sulfurique			
	Soude			

STATION D'EPURATION DE MONTAUD
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Charge hydraulique

	2013	2014	2015
Débit moyen (m^3/j)	140	267	141
Débit de la semaine la plus chargée (m^3/j)	absence de données		437
Débit de pointe (m^3/h)	21	22,5	95
Nombre de déversements en tête de station (A2)	24	27	1
Temps de déversement (h)	247	347	9
Nombre de by-pass (A5)	sans objet		
Volume by-passé total (m^3)			

Boues		2013	2014	2015
Boues liquides produites (A6)		1086 m^3	/	1517 m^3
Matières sèches (t)		11,01	5,48	12
Destination		épandage		
Analyses	agronomiques	4	4	4
	ETM *	2	2	2
	CTO *	1	1	1
Conformité		OUI	OUI	OUI

* ETM : éléments traces métalliques * CTO : composés traces organiques

Charge organique	2013	2014	2015
Charge moyenne (kg DBO5/j)	48	38	27
Nombre de bilans 24h	1	1	1
% de la capacité nominale	89	70	50

Rendement et respect des limites réglementaires

Paramètres	MES		DBO5		DCO		NGL		Pt	
Rejet moyen (mg/l)										
norme	résultat									
	35	2	35	3	200	30	sans objet	4,6	sans objet	0,16
Rendement moyen	99,8%		99%		96%		95%		99%	

Analyses RSDE et analyses du milieu récepteur	
Nombre d'analyses RSDE	sans objet
Nombre de paramètres RSDE analysés	
Nombre d'analyses milieu récepteur	

problématique de déshydratation des boues sur lits de séchage en période hivernale

Autres Sous-produits	2013	2014	2015
Refus de dégrillage (t)	0,52	0,47	0,3
Destination	méthanisation		
Graisses (m^3)	10	5	7
Destination	Maera		Baillargues
Sables (t)	1	0,25	3,2
Destination	Maera		Baillargues

STATION D'EPURATION DE MURVIEL LES MONTPELLIER
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Données administratives			
Lieu d'implantation	Murviel les Montpellier	Mise en service	1995
Commune(s) raccordée(s)	Murviel les Montpellier	Pop. raccordée	
		Code Sandre	

Schéma de fonctionnement

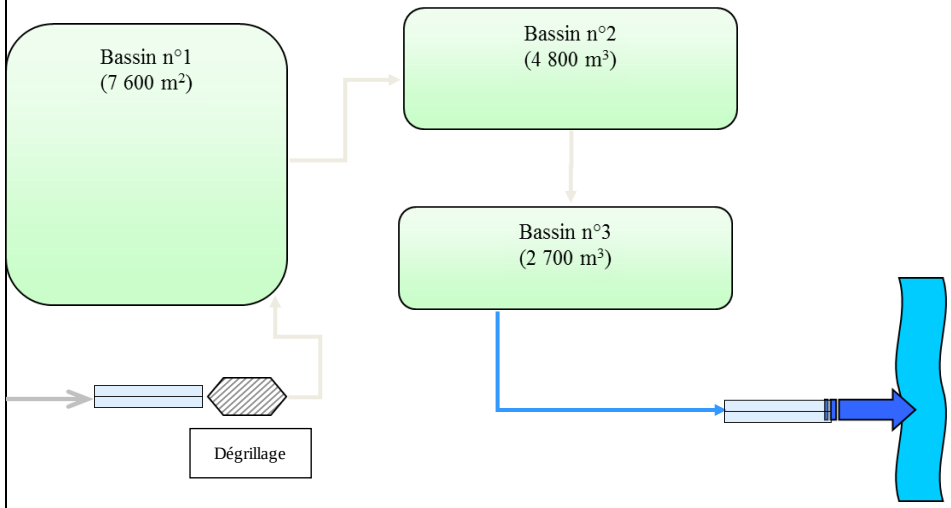

Données Générales			
Capacité nominale	1500 EH	Exploitant	Alteau
Type de traitement	Lagunage 3 bassins		
Pré & Primaire			
Secondaire			
Boues			
Milieu récepteur	La Pradaies		
Charges nominales	organique kg/j DBO_5	Q référence m^3/j	
	90	270	

Energie	2013	2014	2015
Conso annuelle (kWh)	absence de données		4 178
Ratio kWh/kg DBO_5 traité	/	/	0,17
Ratio kWh/kg m^3 traité	/	/	0,05

Réactifs		2013	2014	2015
Consommation annuelle (kg)	$FeCl_3$	sans objet		
	Polymères			
	Javel			
	Acide citrique			
	Acide sulfurique			
	Soude			

STATION D'EPURATION DE MURVIEL LES MONTPELLIER
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Charge hydraulique

	2013	2014	2015
Débit moyen (m^3/j)			216
Débit de la semaine la plus chargée (m^3/j)			698
Débit de pointe (m^3/h)			52
Nombre de déversements en tête de station (A2)	sans objet		
Temps de déversement (h)			
Nombre de by-pass (A5)			
Volume by-passé total (m^3)			

Boues		2013	2014	2015
Boues liquides produites (A6)		sans objet		
Matières sèches (t)				
Destination				
Analyses	agronomiques			
	ETM *			
	CTO *			
Conformité				

* ETM : éléments traces métalliques * CTO : composés traces organiques

Charge organique	2013	2014	2015
Charge moyenne (kg DBO5/j)	58,6	74	69
Nombre de bilans 24h	4	12	6
% de la capacité nominale	65%	82%	77%

Rendement et respect des limites réglementaires

Paramètres	MES		DBO5		DCO		NGL		Pt	
Rejet moyen (mg/l)										
norme	résultat	sans objet	81,2	sans objet	43,8	sans objet	224	sans objet	23,6	sans objet	6,97
Rendement moyen		77%		86%		> 60%	75%	73,5%		36%	

Analyses RSDE et analyses du milieu récepteur	
Nombre d'analyses RSDE	sans objet
Nombre de paramètres RSDE analysés	
Nombre d'analyses milieu récepteur	

mise en place d'un débitmètre afin d'optimiser le comptage des volumes bruts entrants

Autres Sous-produits	2013	2014	2015
Refus de dégrillage (t)	sans objet		
Destination			
Graisses (m^3)			
Destination			
Sables (t)			
Destination			

STATION D'EPURATION DE PIGNAN - SAUSSAN - FABREGUES
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Données administratives

Lieu d'implantation	Fabrègues	Mise en service	2010
Commune(s) raccordée(s)	Pignan / Saussan / Fabrègues	Pop. raccordée	13 925
		Code Sandre	060834095003

Schéma de fonctionnement

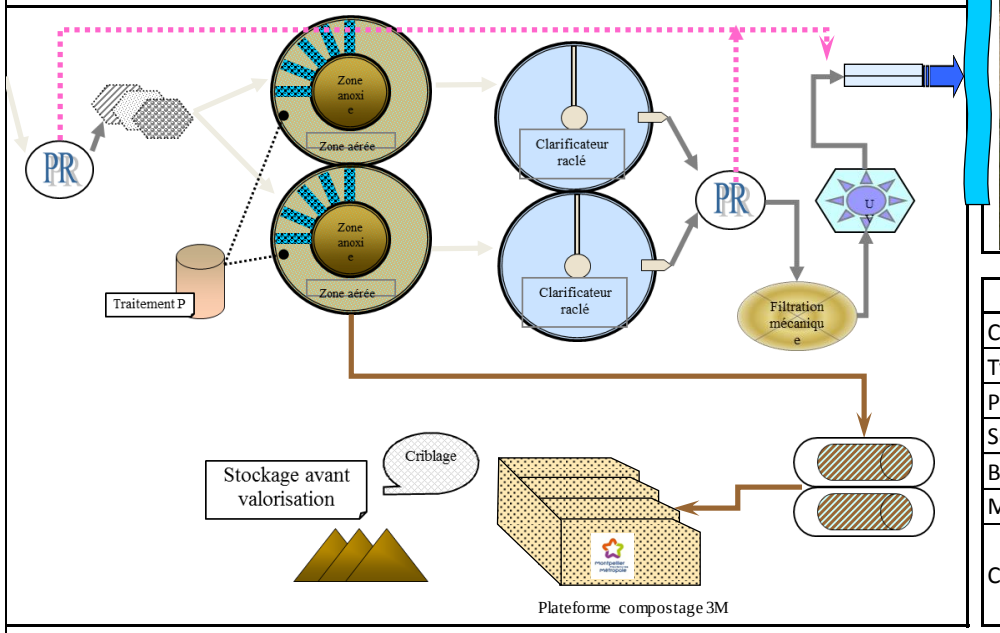

Données Générales

Capacité nominale	30 000 EH	Exploitant	Alteau	
Type de traitement	Boues Activées, nitrification/dénitrification			
Pré & Primaire	Dégrillage, dessablage, dégraissage			
Secondaire	Boues activées, zones anoxie et anaérobie, filtres tertiaires, UV			
Boues	Déshydratation par centrifugation et compostage sur site			
Milieu récepteur	Le Coulazou			
Charges nominales	organique kg/j DBO_5	Q moyen m^3/j	Q pointe m^3/h	Q référence m^3/j
	1 831	4 813	372	6 600

Energie	2013	2014	2015
Conso annuelle (kWh)	833 876 *	1 526 381	**1 757 844**
Ratio kWh/kg DBO_5 traité	4,3 x 2	7,8	**8,76**
Ratio kWh/kg m^3 traité	0,80 x 2	1,65	**1,72**

* : coeff multiplicateur (x2) non appliqué par EDF lors de la relève

Réactifs		2013	2014	2015
Consommation annuelle (kg)	$AlCl_3$	76 100	79 000	**27 674**
	Polymères	4 250	5 390	**10 410**
	$FeCl_3$	absence de données		**sans objet**
	Javel			**5 480**
	Acide citrique			**sans objet**
	Acide sulfurique			**1 580**
	Soude			**3 210**

STATION D'EPURATION DE PIGNAN - SAUSSAN - FABREGUES
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Charge hydraulique

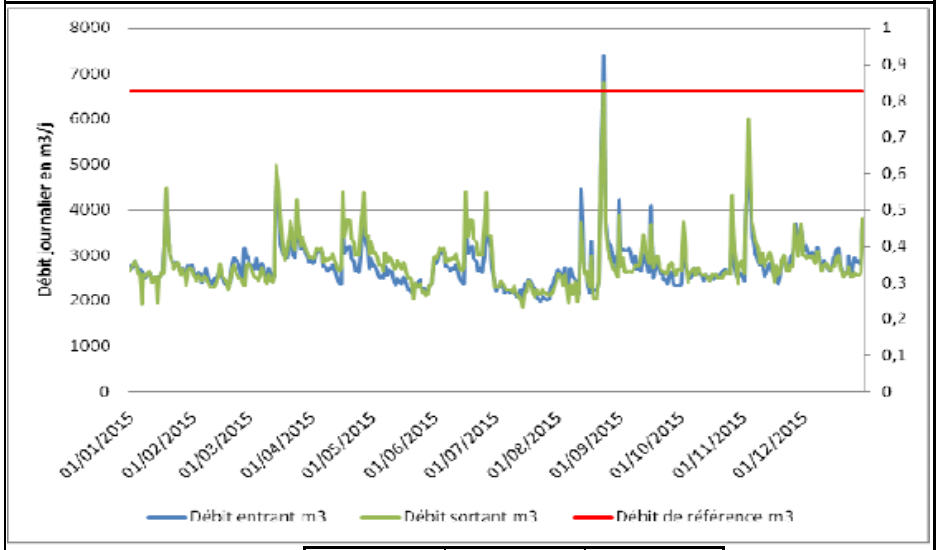

	2013	2014	2015
Débit moyen (m^3/j)	2 765	2 497	2 710
Débit de la semaine la plus chargée (m^3/j)	11 037	8 886	7 401
Débit de pointe (m^3/h)	395	370	415
Nombre de déversements en tête de station (A2)	3	4	2
Volume déversé total (m^3)	407	202	7
Nombre de by-pass (A5)	0	0	4
Volume by-passé total (m^3)	0	0	130

Boues		2013	2014	2015
Boues liquides produites (A6)		1 100 t	1 551 t	1 415 t
Matières sèches (t)		217	263	290
Destination		compostage sur site		
Analyses	agronomiques	6	6	6
	ETM *	6	6	6
	CTO **	2	2	2
Conformité		OUI	OUI	OUI

* ETM : éléments traces métalliques ** CTO : composés traces organiques

Charge organique	2013	2014	2015
Charge moyenne (kg DBO5/j)	529	532	550
Nombre de bilans 24h	54	52	52
% de la capacité nominale	29%	29%	30%

Rendement et respect des limites réglementaires

Paramètres	MES		DBO5		DCO		NGL		Pt	
Rejet moyen (mg/l)										
norme	résultat	10	3	10	3	50	31	10	5	1	0,71
Rendement moyen		99%		98%		93%		92%		88%	

Analyses RSDE et analyses du milieu récepteur	
Nombre d'analyses RSDE	non réalisées en 2015
Nombre de paramètres RSDE analysés	
Nombre d'analyses milieu récepteur	

accès difficile pour l'entretien des prétraitements

Autres Sous-produits	2013	2014	2015
Refus de dégrillage (t)	12	7,5	19,9
Destination	/	/	déchets ultimes
Graisses (m^3)	0	0	0 *
Destination	traitement sur site (non fonctionnel)		
Sables (t)	0,1	2,8	2 **
Destination	/	/	valorisation

* : quantité nulle car le traitement des graisses n'est pas fonctionnel
** : faible quantité car le traitement des sables n'est pas fonctionnel

STATION D'EPURATION DE SAINT GENIES DES MOURGUES
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Données administratives			
Lieu d'implantation	Saint Genies des Mourgues	Mise en service	1978
Commune(s) raccordée(s)	Saint Genies des Mourgues	Pop. raccordée	
		Code Sandre	

Schéma de fonctionnement

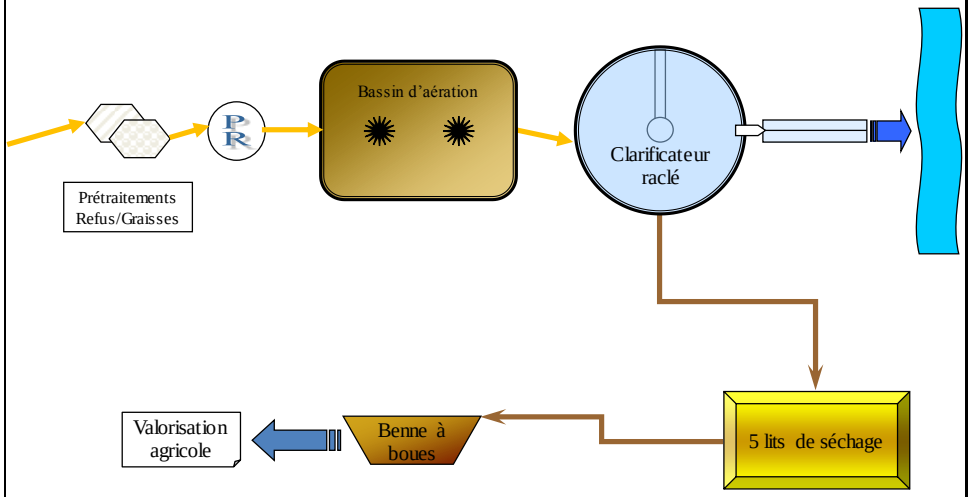

Données Générales			
Capacité nominale	1800 EH	Exploitant	Alteau
Type de traitement	Boues Activées		
Pré & Primaire	Dégrillage, dégraissage, dessablage		
Secondaire	Boues Activées		
Boues	Lits de séchage		
Milieu récepteur	Font Rouge		
Charges nominales	organique kg/j DBO_5	Q moyen m^3/j	Q pointe m^3/h
	108	330	41

Energie	2013	2014	2015
Conso annuelle (kWh)	78 474	78 154	**21 124**
Ratio kWh/kg DBO_5 traité	2,85	4,99	**1,7**
Ratio kWh/kg m^3 traité	0,84	0,94	**0,22**

Réactifs		2013	2014	2015
Consommation annuelle (kg)	$AlCl_3$	sans objet		
	Polymères			
	$FeCl_3$			
	Javel			
	Acide citrique			
	Acide sulfurique			
	Soude			

Montpellier Méditerranée Métropole	STATION D'EPURATION DE SAINT GENIES DES MOURGUES Synthèse du fonctionnement annuel	2015

Charge hydraulique

	2013	2014	2015
Débit moyen (m^3/j)	304	330	315
Débit de la semaine la plus chargée (m^3/j)	absence de données		1 033
Débit de pointe (m^3/h)	56	65	41
Nombre de déversements en tête de station (A2)	16	14	1
Temps de déversement (h)	79,9	49	9,5
Nombre de by-pass (A5)	sans objet		
Volume by-passé total (m^3)			

Charge organique

	2013	2014	2015
Charge moyenne (kg DBO5/j)	75,2	44,4	34
Nombre de bilans 24h	12	2	2
% de la capacité nominale	70%	41%	31%

Rendement et respect des limites réglementaires

Paramètres	MES		DBO5		DCO		NGL		Pt	
Rejet moyen (mg/l)										
norme	résultat									
	35	4,4	35	3	200	34	sans objet	4,5	sans objet	0,95
Rendement moyen	98%		84%		81%		80,5%		89%	

Analyses RSDE et analyses du milieu récepteur

Nombre d'analyses RSDE	sans objet
Nombre de paramètres RSDE analysés	
Nombre d'analyses milieu récepteur	

Boues

Boues		2013	2014	2015
Boues liquides produites (A6)		1650 m^3	/	1715 m^3
Matières sèches (t)		14	12	11
Destination		épandage		Beaulieu
Analyses	agronomiques	2	2	2
	ETM *	2	2	2
	CTO **	0	0	0
Conformité		OUI	OUI	OUI

* ETM : éléments traces métalliques ** CTO : composés traces organiques

Autres Sous-produits

	2013	2014	2015
Refus de dégrillage (t)	2,06	2,8	0,59
Destination	méthanisation		
Graisses (m^3)	27	15	0
Destination	Maera		/
Sables (t)	2,4	2,5	0
Destination	Maera		/

STATION D'EPURATION DE SAINT DREZERY
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Données administratives			
Lieu d'implantation	Saint Drézéry	Mise en service	2008
Commune(s) raccordée(s)	Saint Drézéry	Pop. raccordée	1 685
		Code Sandre	060834249002

Schéma de fonctionnement

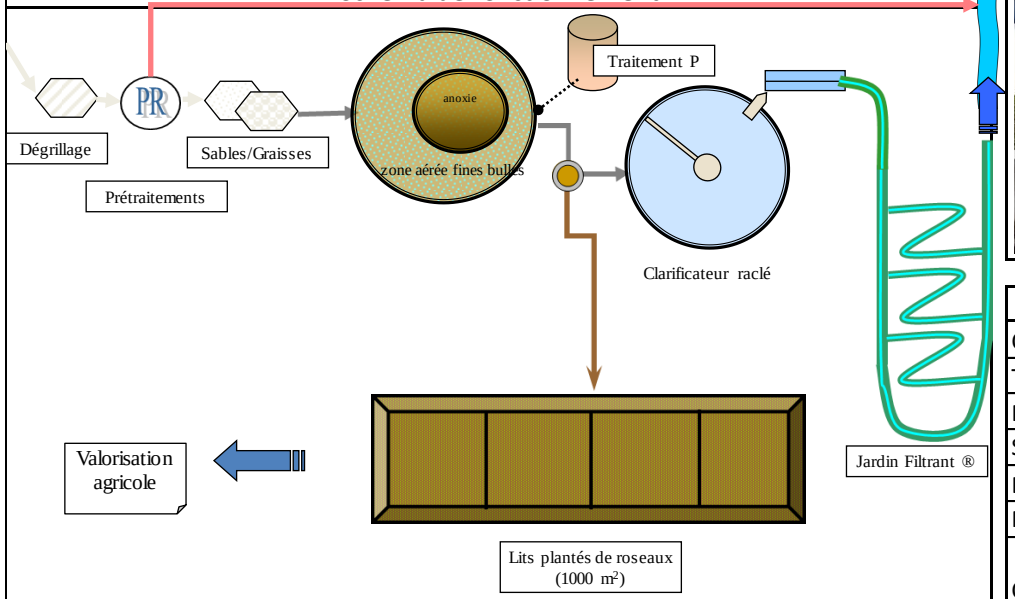

Données Générales			
Capacité nominale	4 000 EH	Exploitant	Alteau
Type de traitement	Boues Activées, nitrification/dénitrification		
Pré & Primaire	Dégrillage, dessablage, dégraissage		
Secondaire	Boues activées, zones anoxie et anaérobie		
Boues	Lits plantés de roseaux		
Milieu récepteur	Le Pradas puis Le Bérange		
Charges nominales	organique kg/j DBO_5	Q moyen m^3/j	Q pointe m^3/h
	240	800	64,5

Energie	2013	2014	2015
Conso annuelle (kWh)	82 607	87 510	**96 450**
Ratio kWh/kg DBO_5 traité	3,13	4,36	**3,3**
Ratio kWh/kg m^3 traité	0,75	0,7	**0,89**

Réactifs		2013	2014	2015
Consommation annuelle (kg)	$FeCl_3$	11 100	8 290	**6 984**
	Polymères	sans objet		
	Javel			
	Acide citrique			
	Acide sulfurique			
	Soude			

STATION D'EPURATION DE SAINT DREZERY
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Charge hydraulique

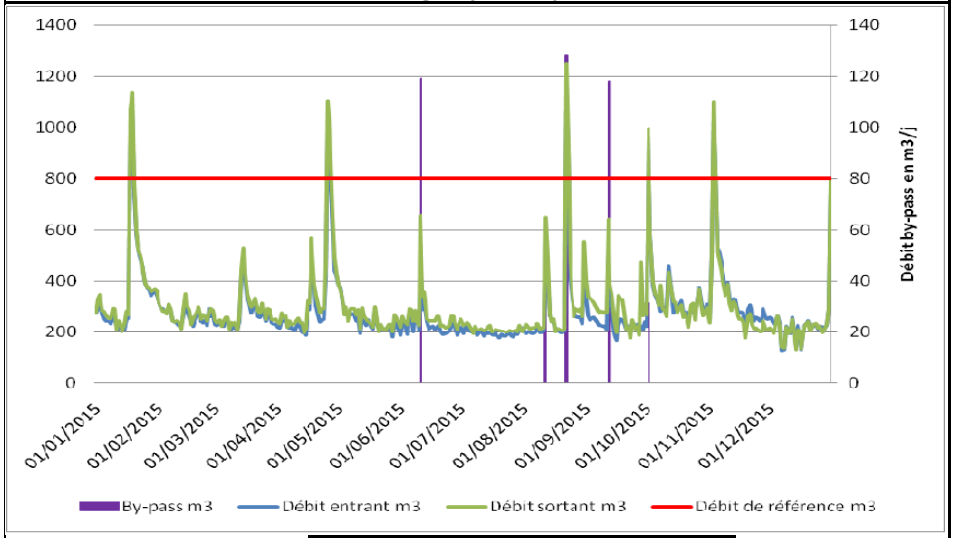

	2013	2014	2015
Débit moyen (m^3/j)	318	358	282
Débit de la semaine la plus chargée (m^3/j)	2 638	3 417	1 125
Débit de pointe (m^3/h)	99	153	105
Nombre de déversements en tête de station (A2)	7	13	2
Volume déversé total (m^3)	1 786	3 955	490
Nombre de by-pass (A5)	0	0	0
Volume by-passé total (m^3)	0	0	0

Charge organique	2013	2014	2015
Charge moyenne (kg DBO5/j)	72	56	80
Nombre de bilans 24h	12	12	12
% de la capacité nominale	30%	23%	33%

Rendement et respect des limites réglementaires

Paramètres	MES		DBO5		DCO		NGL		Pt	
Rejet moyen (mg/l)										
norme	35	2,6	25	3	125	31	15	6,5	2	0,84
résultat										
Rendement moyen	99%		99%		96%		89%		90%	

Analyses RSDE et analyses du milieu récepteur	
Nombre d'analyses RSDE	sans objet
Nombre de paramètres RSDE analysés	
Nombre d'analyses milieu récepteur	

lits plantés de roseaux en période hivernale (traitement des boues)

Boues		2013	2014	2015
Boues liquides produites (A6)		6 370 m^3	6 093 m^3	10 886 m^3
Matières sèches (t)		29	24,8	47
Destination		sur site : lits plantés de roseaux		
Analyses	agronomiques	sans objet		
	ETM *			
	CTO *			
Conformité				

* ETM : éléments traces métalliques * CTO : composés traces organiques

Autres Sous-produits	2013	2014	2015
Refus de dégrillage (t)	3,15	1,44	2,56
Destination	méthanisation		
Graisses (m^3)	2,8	4	5
Destination	station Baillargues-St Brès		
Sables (t)	0	3,6	5,8
Destination	station Baillargues-St Brès		

STATION D'EPURATION DE SAINT GEORGES D'ORQUES
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Données administratives

Lieu d'implantation	Saint Georges d'orques	Mise en service	1995
Commune(s) raccordée(s)	Saint Georges d'orques	Pop. raccordée	5 022
		Code Sandre	060934259002

Schéma de fonctionnement

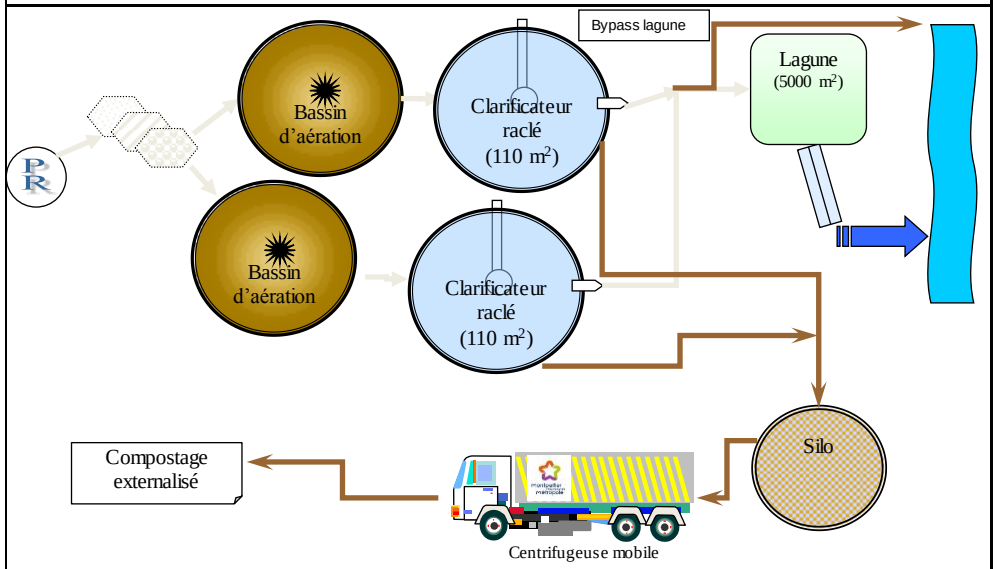

Données Générales

Capacité nominale	6970 EH	Exploitant	Alteau
Type de traitement	Boues Activées, nitrification/dénitrification		
Pré & Primaire	Dégrillage, dessablage, dégraissage		
Secondaire	Boues activées		
Boues	Compostage		
Milieu récepteur	La Mosson		
Charges nominales	organique kg/j DBO_5	Q moyen m^3/j	Q pointe m^3/h
	418	1242	110

Energie	2013	2014	2015
Conso annuelle (kWh)	267 345	253 338	**222 422**
Ratio kWh/kg DBO_5 traité	3,2	2,9	**3,2**
Ratio kWh/kg m^3 traité	0,89	0,87	**0,80**

Réactifs		2013	2014	2015
Consommation annuelle (kg)	$FeCl_3$	26 500	26 800	**16 848**
	Polymères	1 053	995	**2 905**
	Javel	sans objet		
	Acide citrique			
	Acide sulfurique			
	Soude			

STATION D'EPURATION DE SAINT GEORGES D'ORQUES
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Charge hydraulique

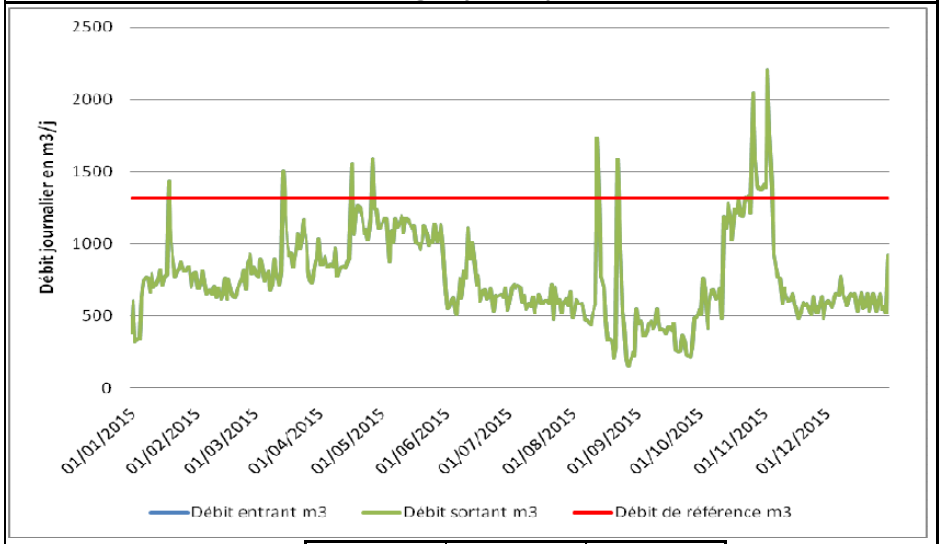

	2013	2014	2015
Débit moyen (m^3/j)	821	797	764
Débit de la semaine la plus chargée (m^3/j)	2 202	2 775	2 200
Débit de pointe (m^3/h)	110	184	226
Nombre de déversements en tête de station (A2)	sans objet		
Volume déversé total (m^3)			
Nombre de by-pass (A5)			
Volume by-passé total (m^3)			

Charge organique	2013	2014	2015
Charge moyenne (kg DBO5/j)	230	232	193
Nombre de bilans 24h	12	12	12
% de la capacité nominale	55%	56%	46%

Rendement et respect des limites réglementaires

Paramètres	MES		DBO5		DCO		NGL		Pt	
Rejet moyen (mg/l)										
norme	résultat									
	35	4	25	3	125	34,5	15	6,1	2	1,15
Rendement moyen	99%		99%		94%		92%		86%	

Analyses RSDE et analyses du milieu récepteur	
Nombre d'analyses RSDE	sans objet
Nombre de paramètres RSDE analysés	
Nombre d'analyses milieu récepteur	

Boues		2013	2014	2015
Boues liquides produites (A6)				477
Matières sèches (t)		98	93	109
Destination		compostage		
Analyses	agronomiques	4	4	4
	ETM *	2	2	4
	CTO *	2	1	2
Conformité		OUI	OUI	OUI

* ETM : éléments traces métalliques * CTO : composés traces organiques

Autres Sous-produits	2013	2014	2015
Refus de dégrillage (m3)	6	10	
Destination	méthanisation		
Graisses (m^3)	sans objet		
Destination			
Sables (t)			
Destination			

STATION D'EPURATION DE SUSSARGUES
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Données administratives

Lieu d'implantation	Sussargues	Mise en service	1988
Commune(s) raccordée(s)	Sussargues	Pop. raccordée	2 287
		Code Sandre	060834307001

Schéma de fonctionnement

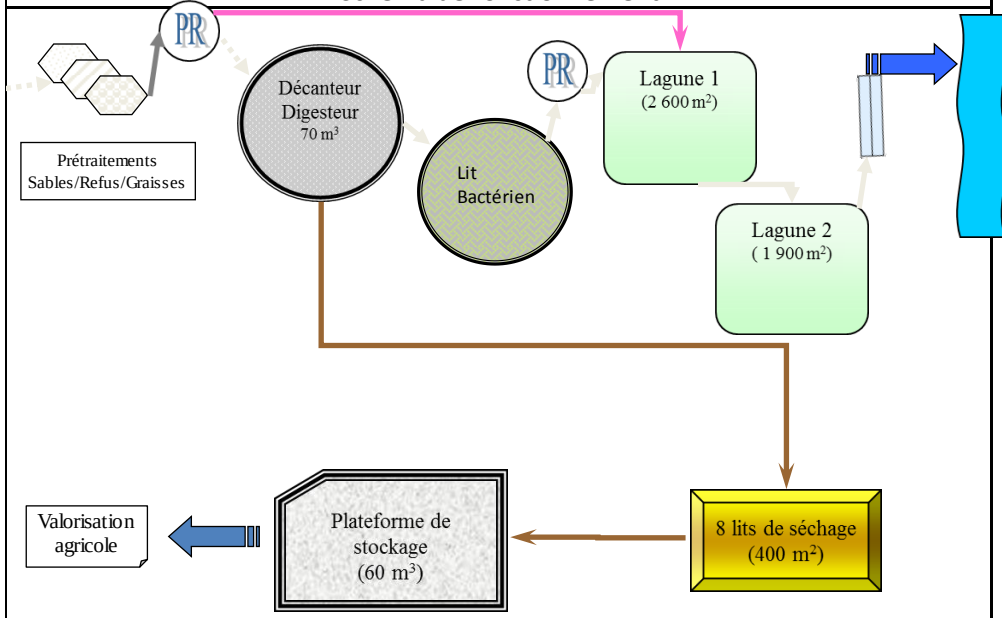

Données Générales

Capacité nominale	2 000 EH	Exploitant	Alteau
Type de traitement	Décanteur - digesteur + lit bactérien (pouzzolane)		
Pré & Primaire	Dégrillage, dessablage, dégraissage		
Secondaire	Lagunage		
Boues	Lits de séchage		
Milieu récepteur	Le Bérange		
Charges nominales	organique kg/j DBO_5	Q moyen m^3/j	Q pointe m^3/h
	120	400	30

Energie	2013	2014	**2015**
Conso annuelle (kWh)	17 380	16 313	**17 220**
Ratio kWh/kg DBO_5 traité	0,53	0,50	**0,51**
Ratio kWh/kg m^3 traité	0,15	0,14	**0,17**

Réactifs		2013	2014	**2015**
Consommation annuelle (kg)	$FeCl_3$	sans objet		
	Polymères			
	Javel			
	Acide citrique			
	Acide sulfurique			
	Soude			

STATION D'EPURATION DE SUSSARGUES
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Charge hydraulique

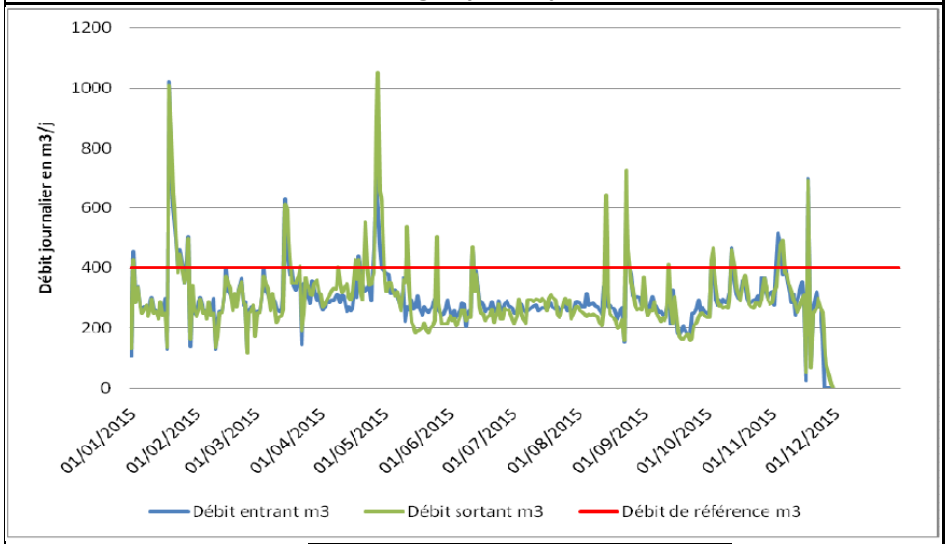

	2013	2014	2015
Débit moyen (m^3/j)	320	322	298
Débit de la semaine la plus chargée (m^3/j)	976	944	1 020
Débit de pointe (m^3/h)	67	177	/
Nombre de déversements en tête de station (A2)	9	34	1
Temps de déversement (h)	non déterminé		7,75
Nombre de by-pass (A5)	sans objet		
Volume by-passé total (m^3)			

Boues		2013	2014	2015
Boues liquides produites (A6)		101 m^3	49 m^3	214 m^3
Matières sèches (t)		7	4,9	0
Destination		épandage		
Analyses	agronomiques	4	4	4
	ETM *	2	2	2
	CTO *	1	1	1
Conformité		OUI	OUI	OUI

* ETM : éléments traces métalliques * CTO : composés traces organiques

Charge organique	2013	2014	2015
Charge moyenne (kg DBO5/j)	230	232	93
Nombre de bilans 24h	12	12	11
% de la capacité nominale	192%	193%	78%

Rendement et respect des limites réglementaires

Paramètres	MES		DBO5		DCO		NGL	Pt
Rejet moyen (mg/l)							sans objet	
norme	35	résultat 6,6	25	7	125	61		
Rendement moyen	99%		98%		89%			

Analyses RSDE et analyses du milieu récepteur	
Nombre d'analyses RSDE	sans objet
Nombre de paramètres RSDE analysés	
Nombre d'analyses milieu récepteur	

eaux traitées en sortie de lagune (eaux colorées mais conforment aux normes de rejet)

Autres Sous-produits	2013	2014	2015
Refus de dégrillage (t)	0,57	0,47	0,42
Destination	méthanisation centre Améthyst		
Graisses (m^3)	30	18,5	12,75
Destination	station Baillargues-St Brès		
Sables (t)	1,95	2,7	8,8
Destination	station Baillargues-St Brès		

STATION D'EPURATION DE VILLENEUVE LES MAGUELONE
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Données administratives			
Lieu d'implantation	Villeneuve les Maguelone	Mise en service	2000
Commune(s) raccordée(s)	Villeneuve les Maguelone	Pop. raccordée	9 436
		Code Sandre	060934022002

Schéma de fonctionnement

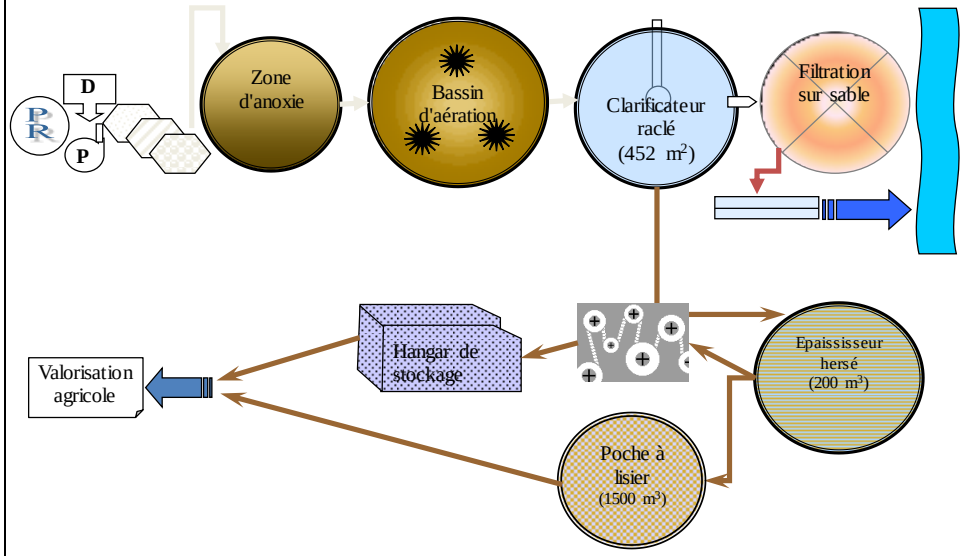

Données Générales				
Capacité nominale	12 000 EH	Exploitant	Alteau	
Type de traitement	Boues Activées, nitrification/dénitrification			
Pré & Primaire	Dégrillage, dessablage, dégraissage			
Secondaire	Boues activées, zones anoxie et anaérobie, filtres tertiaires			
Boues	Déshydratation par centrifugation et épandage			
Milieu récepteur	la Mosson			
Charges nominales	organique kg/j DBO_5	Q moyen m^3/j	Q pointe m^3/h	Q référence m^3/j
	720	2 800	240	2 800

Energie	2013	2014	2015
Conso annuelle (kWh)	472 183	467 636	**392 354**
Ratio kWh/kg DBO_5 traité	3,8	3,81	**3,25**
Ratio kWh/kg m^3 traité	0,81	0,79	**0,80**

Réactifs		2013	2014	2015
Consommation annuelle (kg)	$AlCl_3$	sans objet		
	Polymères	2 000	1 200	**939**
	$FeCl_3$	107 871	66 016	**32 400**
	Javel	sans objet		
	Acide citrique			
	Acide sulfurique			
	Soude			

STATION D'EPURATION DE VILLENEUVE LES MAGUELONE
Synthèse du fonctionnement annuel

2015

Charge hydraulique

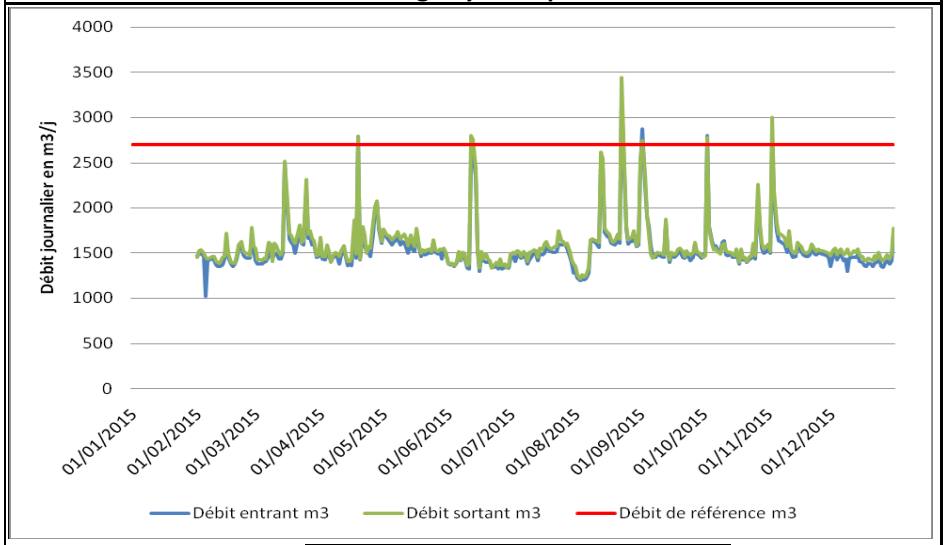

	2013	2014	2015
Débit moyen (m^3/j)	1 571	1 758	1 512
Débit de la semaine la plus chargée (m^3/j)	4 708	22 585	2 871
Débit de pointe (m^3/h)	275	315	312
Nombre de déversements en tête de station (A2)	absence de données		2
Volume déversé total (m^3)	662	75 607	482
Nombre de by-pass (A5)	0	0	0
Volume by-passé total (m^3)	0	0	0

Boues		2013	2014	2015
Boues liquides produites (A6)		4293 m^3	2295 m^3	3099 m^3
Matières sèches (t)		60,7 + 157	83,6 + 53	115
Destination		épandage + compostage		épandage
Analyses	agronomiques	3	3	3
	ETM *	3	3	3
	CTO **	3	3	3
Conformité		OUI	OUI	OUI

* ETM : éléments traces métalliques ** CTO : composés traces organiques

Charge organique	2013	2014	2015
Charge moyenne (kg DBO5/j)	344	336	331
Nombre de bilans 24h	25	25	25
% de la capacité nominale	48%	47%	46%

Rendement et respect des limites réglementaires

Paramètres	MES		DBO5		DCO		NGL		Pt	
Rejet moyen (mg/l)										
norme / résultat	20	5	15	3,6	50	31,7	10	5,9	1	0,79
Rendement moyen	98%		98%		94%		54%		86%	

Analyses RSDE et analyses du milieu récepteur	
Nombre d'analyses RSDE	non réalisées en 2015
Nombre de paramètres RSDE analysés	
Nombre d'analyses milieu récepteur	

clarificateur avec pont suceur

Autres Sous-produits	2013	2014	2015
Refus de dégrillage (t)	2,8	1,2	3,3
Destination	incinération		/
Graisses (m^3)	18	72	28
Destination	MAERA		/
Sables (t)	0,1	2,8	6,9
Destination	incinération		/